

choisir



**Un prêtre suisse
résiste à Vichy**

**Brevets sur la vie,
le Sud piégé**

choisir

revue mensuelle

Revue de pères jésuites

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 CAROUGE (Genève)
Administration et abonnements :
tél. 022/827.46.76
administration@choisir.ch
Rédaction :
tél. 022/827.46.75
fax 022/827.46.70
redaction@choisir.ch
Internet : www.choisir.ch

Directeur

Albert Longchamp s.j.

Rédaction

Pierre Emonet s.j., réd. en chef
Lucienne Bittar, rédactrice
Jacqueline Huppi, secrétaire

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.
Joseph Hug s.j.
Jean-Bernard Livio s.j.

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue de la Lombardie 4
1950 Sion
tél. 027/322.14. 60

Bibliothèque

Axelle Dos Ghali

Documentation

Marie-Thérèse Bouchardy

Promotion

Robert Decrey

Administration

Geneviève Rosset-Joye

Abonnements

1 an: FS 80.–
Etudiants, apprentis, AVS :
FS 55.–
CCP: 12-413-1 «Choisir»
Pour l'étranger :
FS 85.– Par avion : FS 90.–
€ : 53.– Par avion : € 55.–

Prix au numéro : FS 8.–

En vente dans les
librairies Payot

Choisir = ISSN 0009-4994

Editorial

- 2 **Quand la propriété privée se fait brigandage**
par Pierre Emonet

4 Actuel

Spiritualité

- 8 **Bienheureuses crises** *par Marc Donzé*

Eglise

- 9 **Une Eglise risque son avenir**
L'assemblée diocésaine 2000 *par Pierre Emonet*
14 **Un prêtre suisse face au pouvoir de Vichy**
L'abbé Albert Gross *par Ruth Fivaz-Silbermann*

Politique

- 21 **Article sur les évêchés :**
vers la suppression d'un fossile ? *par Philippe Gardaz*

Société

- 25 **Le Sud piégé par les brevets** *par Nadine Keim*

Economie

- 29 **Globalisation et gouvernance mondiale**
par Paul H. Dembinski

Théâtre

- 33 **Légers glissements de réalité** *par Valérie Bory*

Lettres

- 36 **Un génie dévergondé** *par Gérard Joulié*

Livres ouverts

- 39 **L'Évangile incarné dans la base** *par Geneviève Cornet*
40 **Apparitions : que croire ?** *par Raymond Bréchet*

45 Livres reçus

ILLUSTRATIONS

Couverture : Pierre Emonet, camp de concentration de Maïdanek (Pologne) ; p. 4 : collection particulière, D.R. ; p. 10 : Hugo Brülhart ; p. 12 : CIRIC / J.C. Gadmer ; p. 17 : collection particulière, M. et B. Oberson ; p. 27 : Pierre Pittet ; p. 34 : Mario Del Curto ; p. 37 : B.N.P

Les titres et intertitres sont de la rédaction

Quand la propriété privée se fait brigandage

Q u'un paysan ne soit aujourd'hui que le locataire des semences qu'il cultive, qu'on lui interdise de mettre une part de côté pour les prochaines semences, voilà qui semble nous ramener à l'époque du servage et de l'esclavage (cf. l'article de Nadine Keim, pp. 25-28). Certes, les temps ont changé et, avec eux, les patrons. Autrefois, le seigneur du coin possédait la terre. Il l'avait acquise (légitimement)... à la force de son épée, si tant il est vrai que la guerre fonde un droit de propriété. Aujourd'hui, les entreprises sont propriétaires de leurs découvertes. Personne ne va contester leur droit à la propriété intellectuelle. Par contre, la mise en place d'une stratégie destinée à imposer leurs semences est perverse. En restreignant la marge de liberté des paysans, elle les transforme sournoisement en clients obligés et permanents de la firme détentrice du brevet. Déjà «sans terres», comme au Brésil, les voilà dépouillés de leur maîtrise de la nature, condamnés à choisir entre l'inféodation ou la marginalisation. Leur propre identité est en jeu.

En Afrique du Sud, des malades du sida risquaient de mourir parce que des firmes pharmaceutiques défendaient leurs brevets en déposant un recours contre un projet de loi autorisant l'importation de médicaments «génériques». D'un côté, quatre millions de séropositifs, une propagation de la maladie que personne ne parvient plus à contrôler et le prix prohibitif des thérapies *brevetées* à 10 000 dollars par an ; de l'autre, des entreprises qui affichent des bénéfices insolents et qui tentaient d'interdire l'accès à des médicaments capable de sauver des vies à plus grande échelle parce que 82 % moins cher. Comment, dès lors, ne pas ressentir un profond malaise et un sentiment de révolte devant la manœuvre juridique de ces multinationales qui, pour plaire à leurs actionnaires, s'arrogeaient le droit de réglementer les mesures de santé publique d'un pays en situation d'extrême urgence ? ¹

Les semences modifiées et les nouvelles thérapies sont le résultat d'un savoir-faire et, surtout, d'investissements économiques considérables. Parce qu'elles ont coûté très cher aux entreprises qui les produisent, il est normal que celles-ci les protègent contre le pillage scientifique et industriel. En sanctionnant un droit légitime de propriété intellectuelle, les brevets garantissent le financement de recherches ultérieures et le développement de nouveaux produits. Rien à redire jusqu'ici. Mais lorsque ces mêmes brevets se transforment en une extension arbitraire de la propriété privée, au point d'interdire à certaines personnes dans le besoin l'accès aux biens qui leur appartiennent de droit, ils constituent une injustice criante, un vulgaire brigandage qu'il convient de dénoncer.

La première leçon de la Bible sur les rapports entre l'humanité et la création rappelle que l'homme n'a pas été appelé à l'existence comme un simple objet ni même comme les animaux. Dieu l'a placé dans le monde comme un partenaire auquel il a confié son œuvre. Les récits bibliques nous le présentent tantôt placé au-dessus de toutes les créatures ter-

restres qu'il domine (Gn 1,26), tantôt au centre de la Création, chargé d'en prendre soin et de la gérer (Gn 2,5). C'est à l'ensemble de la famille humaine que la Terre a été donnée, pour qu'elle subviene à ses besoins, sans qu'aucun groupe ni aucune catégorie de personnes ne puisse l'accaparer pour un usage exclusif. Ce droit à disposer du don de Dieu pour sa propre subsistance est universel. Il est inscrit dans l'être même de l'homme et nul ne peut l'en priver. Chacun y répond à sa manière, par son travail, s'appropriant ainsi une partie de la terre, celle qui est nécessaire à sa subsistance, à sa santé ou à la nourriture des siens. A chacun de ne pas interdire aux autres l'accès au don de Dieu. Le leur refuser équivaut à leur refuser d'être homme. Toute discrimination constitue une injustice intolérable, une atteinte à l'humanité, un mépris du Créateur. Une hypothèque sociale pèse sur la terre, le travail, la connaissance, la technique et le savoir. Si la propriété privée constitue un droit fondamental de la personne, une condition nécessaire de sa liberté, elle n'a jamais un caractère absolu et exclusif. Son bon droit est à la mesure de son degré de *compatibilité sociale*. «Le droit à la propriété privée est subordonné à celui de l'usage commun.»²

Des semences, des médicaments ou tout autre produit issu de la recherche appartient à l'entreprise qui a investi scientifiquement et économiquement pour leur production. La propriété intellectuelle est une réalité. Lorsque ces biens intéressent les besoins essentiels de la personne, c'est leur destinée sociale qui fonde leur vraie valeur. La mise en place de systèmes de protection qui tendent à en interdire l'accès aux personnes qui en ont besoin est une perversion. Il faut y voir un cas typique de ces mécanismes que Jean Paul II n'hésitait pas à dénoncer comme des «structures de péché».³

Telle est l'aune à laquelle il convient d'évaluer le bien-fondé d'un brevet. Dans la mesure où il tient des hommes et des femmes à l'écart des biens auxquels ils ont droit, dans le seul but d'assurer des bénéfices injustifiés, il perd sa légitimité éthique. Le sida des Africains et l'appauvrissement des petits paysans du Sud ne justifieront jamais un dividende, mais ils risquent un jour de justifier des réactions violentes. L'Eglise a toujours enseigné que lorsqu'il en va de leur survie et de leur dignité, les spoliés peuvent s'approprier par la force la part des biens nécessaires qu'on leur refuse. Si le développement est le nouveau nom de la paix, l'exclusion pourrait bien devenir celui de la guerre.

Pierre Emonet

¹ Cf. **Benito Perez**, *La propriété intellectuelle, c'est parfois le meurtre*, in «Le Courrier», 7 avril 2001, p. 5.

² **Jean Paul II**, Encyclique *Laborem exercens*, septembre 1981, n° 14.

³ **Jean Paul II**, Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, décembre 1987, nn° 37, 40.

Mgr Grab, nouvelle charge

Info Le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE), réuni en assemblée plénière à Strasbourg, a élu à sa présidence, le 18 avril, Mgr Amédée Grab, président de la Conférence des

évêques suisses. C'est la première fois qu'un évêque suisse accède à une telle responsabilité. Ses qualités de négociateur permettent d'augurer un ministère fructueux.

Prêtres-ouvriers

Info Le premier rassemblement international de prêtres-ouvriers aura lieu du 2 au 4 juin, à Strasbourg. Créé il y a 60 ans dans la foulée de la guerre, le mouvement connut une crise douloureuse en 1954, lorsque le pape Pie XII ordonna aux prêtres-ouvriers de quitter entreprises et syndicats. Prudemment réhabilités après Vatican II, ils sont aujourd'hui encore, rien qu'en France, entre 500 et 600. La majorité de ces prêtres attachés aux valeurs et à la

condition ouvrières sont syndiqués. Leur moyenne d'âge est en augmentation : alors que deux tiers d'entre eux sont à la retraite, en pré-retraite ou au chômage, ils ne sont plus que deux par an, en moyenne, à choisir cette voie, contre cinq ou six au cours de la décennie précédente. Pourtant, même si les industries lourdes et les ouvriers de base tendent à disparaître, «les problèmes de fond sont restés les mêmes», estime Roland Claverie, prêtre-ouvrier à Paris.



Juvisy, près de Paris, les dominicains Bernard Rouzet et Albert Bouche.

Mélodie en sol

Info La Communauté œcuménique de travail Eglise et environnement (COTE) a retenu le sol comme thème d'*Un Temps pour la Création 2001*. Elle participe à l'exposition itinérante de la Campagne nationale *Découvrir le sol*, qui présente les moyens concrets de développer une agriculture respectueuse de l'environnement et qui cherche à inciter le consommateur à la réflexion. Cette action de la COTE vise notamment les paroisses, à qui elle propose d'aborder les aspects spirituels et éthiques du rapport au sol et à la terre. Le magazine *Un Temps pour la Création*, prévu

pour la fin du mois, propose un dossier sur le sujet. «La pression à la baisse sur les prix agricoles a poussé le cultivateur à intensifier toujours plus ses méthodes de production. La production agricole industrialisée ne mène en fait qu'à la sur-exploitation des milieux spécifiques, la destruction du support de production et, pire, du sous-sol et des nappes phréatiques. La mutation de l'homme cultivateur en exploitant agricole en est la cause principale», peut-on y lire.

Informations et commandes : COTE, CP 7449, 3001 Bern, ☎ 031 398 23 45.

40 ans d'Amnesty International 20 ans d'ACAT-Suisse

Info C'est à partir de la prise de conscience d'une situation dramatique des droits humains que sont nées ces deux associations : la condamnation de deux étudiants portugais à sept ans de prison pour avoir osé lever leur verre à la liberté pousse Peter Benenson à fonder Amnesty ; une conférence du pasteur Tullio Vinay sur la torture au Vietnam mobilise Edith du Tertre et Hélène Engels, en 1974, pour fonder à Paris l'ACAT.

En Suisse, c'est Jean-Jacques Gautier, fondateur du Comité suisse contre la torture (aujourd'hui Association pour la prévention de la torture) qui prépare le terrain de la conscientisation. Quand Hélène Engel vient en 1978 à Genève, l'ACAT est prête à démarrer.

Aujourd'hui, l'interdépendance des droits économiques, sociaux et culturels est au centre des débats. Amnesty comme l'ACAT participent activement aux organismes internationaux (ONU) ou régionaux. Rompre le silence et donner une voix aux «non-personnes», comme les appelait Luis Perez

Aguirre, récemment décédé, fonde toute action humanitaire.

En octobre 2000, Amnesty a lancé sa troisième campagne contre la torture, qui n'est plus seulement celle des tortionnaires qui veulent arracher des aveux dans les prisons. La torture cherche à réprimer des populations entières en instaurant la terreur par les viols des femmes, les mutilations, l'embrigadement des enfants soldats... Elle est l'apanage des sociétés fabriquant du matériel sophistiqué pour infliger des actes de torture, des poseurs de mines anti-personnel, des associations révolutionnaires ou privées en guerre contre l'Etat... D'avril à octobre, un bus va donc parcourir la Suisse pour aller à la rencontre du plus grand nombre de gens possible.

Quant à l'ACAT, associée à cette campagne contre la torture, elle tiendra son assemblée générale les 18 et 19 mai, à Genève, avec une table ronde autour du thème *Rôle des Eglises et des chrétiens dans la lutte contre la torture*.

Asile : un exemple pour la Suisse

Opinion Bizzarone, nord de l'Italie, de l'autre côté de la frontière avec la Suisse. Un «foyer» pour réfugiés mineurs sans familles ou plutôt un des appartements gérés, avec le soutien financier de quelques communes, par des bénévoles rattachés au Comitato Comasco Profughi. L'équipe encadre les jeunes, fait les démarches pour obtenir leur tutelle (et donc le droit de vivre, ici, jusqu'à 21 ans), leur trouve un lieu de formation ou de travail.¹

Là, sur le pas de la porte, des jeunes originaires d'Albanie, du Kosovo ou du Kurdistan. L'un d'eux raconte : «Mon frère aîné était parti en Suisse et je devais le rejoindre. J'étais déjà en route quand il s'est fait refouler mais j'ai continué. Dans mon pays, il n'y a pas d'avenir, pas de travail, pas de possibilité de gagner sa vie. Je me suis approché de la frontière suisse mais n'ai pas pu passer. Par chance, je suis arrivé ici. Je travaille et je peux envoyer mes économies à ma famille. Ils me manquent. Avant, j'entendais la voix de ma mère tous les jours, mais maintenant, je ne l'entends plus que de temps en temps au téléphone. Plus tard ? j'aimerais pouvoir faire venir ma famille ici, que nous soyons tous réunis. Retourner en Albanie ? pourquoi pas, mais quand on pourra vraiment y vivre dignement.»

J'ai un fils qui a presque le même âge que ce jeune et ses copains. Je ne peux pas l'imaginer partir, comme ça, sans savoir où il va ni ce que sera sa vie. Et pourtant, quoi de plus normal que de tenter sa chance, de vouloir espérer, pour pouvoir vivre ? J'ai un pays, la Suisse, riche parmi les riches. Je ne peux pas comprendre que nous n'offrions pas, chez nous comme en Italie, la même possibilité à des jeunes mineurs non accompagnés de vivre décemment, de se former, de nourrir cet espoir sans lequel aucun humain ne peut vivre.

Notre Constitution, dans son préambule, parle bien de «(notre) responsabilité envers la Création» et «d'esprit de solidarité et d'ouverture au monde». Plus loin, elle réaffirme les droits particuliers des enfants et des jeunes. N'avons-nous là que paroles en l'air ?

Liliane Maury Pasquier
conseillère nationale

¹ L'abbé Cornelius Koch a organisé en mars une visite pour des parlementaires suisses à la frontière sud. Il espère que ce projet, pilote en Europe, sera imité en Suisse.

Soudan, la famine, encore

Info L'ONU a lancé un cri d'alarme : trois millions de personnes risquent de mourir de faim dans le Sud Soudan d'ici l'été. La situation est la plus grave de ces 50 dernières années. Une sécheresse prolongée a vidé les réserves d'eau, en outre, on ne prévoit pas de récolte cette année : non seulement la guerre civile empêche le développement agricole, mais la population, affamée, a déjà mangé les graines qui devaient servir aux semences. Le Programme alimentaire

mondial estime que 135 millions de dollars seraient nécessaires pour l'envoi en urgence d'aliments. Or l'organisme onusien n'a pas de ressources suffisantes pour répondre aux demandes du pays ; seul 1 % de l'argent nécessaire a été recueilli ! De plus, l'action de l'aide humanitaire est bloquée par les conflits. La Commission des droits de l'homme de l'ONU, siégeant à Genève en avril, a donc appelé à un cessez-le-feu «global, durable et effectivement contrôlé».

Prise de position du Conseil pastoral de l'Eglise catholique romaine à Genève

Votation fédérale concernant l'abrogation de l'article constitutionnel sur les évêchés.
(art. 72 al. 3 de la Constitution fédérale)

Précision quant à l'objet du vote

Le vote populaire concerne la suppression d'un article de la Constitution fédérale qui soumet à l'approbation de la Confédération la constitution d'évêchés en Suisse. Il ne s'agit donc en aucune manière d'un vote dont l'enjeu serait l'établissement d'un diocèse à Genève.

Garantir la liberté religieuse

L'Eglise catholique romaine à Genève réaffirme son attachement, d'une part à l'Etat de droit qui garantit la liberté de conscience et de croyance et, d'autre part, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. De cette liberté de culte découle la liberté accordée aux Eglises de s'organiser comme elles l'entendent. Par conséquent, soumettre à l'autorité de l'Etat confédéral la création de diocèses est une atteinte à cette liberté fondamentale.

Pas d'évêché à Genève

Actuellement, il ne saurait être question de créer un éventuel évêché à Genève, notre Eglise n'en a ni le projet, ni les moyens sur le plan pastoral et économique. La présence actuelle d'un évêque auxiliaire à Genève est nécessaire et suffisante, d'une part pour assurer le lien de proximité entre notre évêque à Fribourg et nos communautés et, d'autre part, pour conforter la reconnaissance de l'identité de notre Eglise locale cantonale. Nous réaffirmons notre appartenance enrichissante au diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg et entendons développer nos liens intercantonaux. La publication en mars 2001 des actes de l'assemblée diocésaine AD 2000, véritable programme d'orientation pastorale, témoigne de notre volonté de faire route ensemble à l'échelle de notre Eglise diocésaine. Fruit du passé, l'avenir n'est pas dans la création d'un diocèse à Genève.

Priorité au dialogue œcuménique et interreligieux

La fin du XIX^e siècle en Suisse et dans notre canton fut marquée par le retour des affrontements haineux entre catholiques et protestants. Le XX^e siècle aura été marqué par un long cheminement vers plus de tolérance, de dialogue et de reconnaissance mutuelle. Nous réaffirmons notre attachement à cet acquis et voulons développer les efforts pour maintenir la paix confessionnelle. Nous voulons mieux nous connaître dans le respect de nos différences, œuvrer à la réconciliation de nos mémoires blessées, progresser dans le rapprochement œcuménique et persévérer dans le dialogue interreligieux. Nous voulons construire ensemble, par nos comportements, un signe crédible de notre espérance chrétienne, regrouper nos forces pour construire un monde de plus grande justice, de solidarité et d'aide aux plus démunis.

*C'est dans cette perspective que le Conseil pastoral de l'Eglise catholique romaine à Genève recommande de voter **oui** à la suppression de l'article constitutionnel sur les évêchés.*

Bienheureuses crises

Qui peut échapper aux crises ? Il en est de toutes sortes : personnelles, communautaires, sociales, associatives. Tout à coup, les relations ne fonctionnent plus, les équilibres se déglinguent, les espérances s'obscurcissent, le sens perd son souffle. Rien ne va plus, dit-on alors, en perdant le sens des nuances.

Subites, les crises ? Parfois, quand un événement grave et imprévisible survient : accident, mort inattendue, agression. Mais la plupart du temps, les crises arrivent au terme d'un long temps de préparation. Elles ont l'air d'une déflagration. En réalité, elles sont comme une *révélation*. J'ai marché trop longtemps avec un soulier mal adapté et mon pied s'en est trouvé blessé. Ainsi, une maladie grave ne survient en général pas par pur hasard. Si je me laisse aller à trop de stress, si je ne gère pas bien mes conflits, si j'installe des comportements nuisibles à la santé, mon corps se débilite aux endroits où il est particulièrement fragile, aux endroits où il est excessivement sollicité. Un jour éclate la crise. Mon corps manifeste violemment ses déséquilibres. Peut-être me permet-il alors de prendre conscience de mes modes de vie et de leurs aspects parfois contestables !

Autre exemple. Quand un groupe ou une communauté tombe en crise, ce n'est pas souvent un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Les relations se sont mises de guingois : quelques abus de pouvoir par-ci, quelques excès affectifs par-là ; des incertitudes sur les buts à atteindre, une direction flottante... les possibilités sont infinies de troubler le monde des relations. Si la per-

turbation est trop forte, trop longue ou trop intense, les équilibrages subtils du groupe ou de la communauté ne fonctionnent plus. C'est la crise, tout le monde soupire, il faut chercher de nouveaux équilibres, de nouvelles voies.

La crise n'est pas marrante ; elle donne à souffrir, à crier, à se révolter. Mais, toute révolte bue, n'est-il pas sage de se tourner vers ce qu'elle donne à comprendre et à changer ? Bienheureuse crise, alors ! Car elle met en travail d'enfantement. La crise est un lieu privilégié de prise de conscience. Nous ignorons si souvent ce que nous faisons. Les maux s'installent sans que nous y prenions garde. Il faut parfois, hélas, des crises, pour que nos yeux s'ouvrent.

La crise oblige alors à trouver de nouveaux modes de comportement plus ajustés au corps, au cœur, à l'esprit, aux relations. Elle invite au respect de soi, de l'autre, du groupe. Elle porte à la profondeur, car elle pose toujours la question du sens. Dans le fond, quelles valeurs me font courir, lutter, penser, aimer ? Et si je suis chrétien, sont-elles conformes à l'Évangile ?

Ces valeurs peuvent conduire à provoquer la crise, comme Jésus devant les Phariséens, les Sadducéens, voire les Romains de son temps. Mais je pense surtout à Pierre, l'apôtre. Son triple reniement fut horrible. Mais toute sa relation au Christ en fut changée. Son triple « je t'aime » après Pâques se colora de la douceur et de la force qui peuvent suivre la crise.

Marc Donzé

Une Eglise risque son avenir

L'assemblée diocésaine 2000

par Pierre EMONET, Genève

«Allons de l'avant dans l'espérance ! Un nouveau millénaire s'ouvre devant l'Eglise comme un vaste océan dans lequel s'aventurer, comptant sur le soutien du Christ.» Anticipant cette exhortation de Jean Paul II à la fin de l'année jubilaire, l'Eglise de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel s'était engagée, dès 1997, dans un grand travail de discernement : trois années de réflexion, de dialogue, de prière pour identifier les chemins sur lesquels elle allait désormais s'engager. Aujourd'hui, les résultats des travaux de l'Assemblée diocésaine (AD 2000) sont disponibles.¹ Neufs documents où les constats, les analyses et des orientations abordent avec courage l'avenir.

Si une partie de ses conclusions rejoignent celles du synode 72, l'assemblée diocésaine n'a pas été une simple réédition du synode. A l'époque, portés par la vague enthousiaste du concile Vatican II, les catholiques étaient prêts à parcourir le monde une fleur à la main et des chants de victoire aux lèvres. L'ouverture, le dialogue, l'aventure œcuménique, l'attention sympathique portée à la culture contemporaine avaient réconcilié l'Eglise avec la modernité. Aujourd'hui, un raidissement identitaire et les mesures centralisatrices de la curie qui tentent de ramener l'Eglise en amont du concile alourdissent le climat jusque dans nos diocèses. L'air du temps n'est plus aux grands projets généreux et idéalistes, l'Eglise traverse une zone de turbulences. L'inertie des fidèles déçus et la raréfaction d'un clergé toujours plus âgé sont une véritable épreuve. Les prophètes de malheur n'ont pas manqué d'annoncer l'échec, ni les apôtres frileux, effrayés par la route à prendre, de semer des embûches.

Conscients de ces lourdeurs et de ces faiblesses, les délégués ont assumé leurs res-

ponsabilités avec courage et confiance. La prière, l'écoute de la Parole de Dieu, le dialogue et le souci de la vérité ont permis à la parole de circuler librement. Sans se laisser démobiliser par l'ingratitude de la tâche, forte de l'encouragement de Jean Paul II, l'assemblée diocésaine a fait preuve de maturité en jetant les filets. La pêche sera-t-elle miraculeuse ? L'avenir le dira. Pour l'instant, AD 2000 a redonné de l'élan à la pastorale diocésaine ; elle lui a surtout fixé un cadre en formulant des orientations destinées à aider l'évêque et les instances diocésaines dans leur ministère.

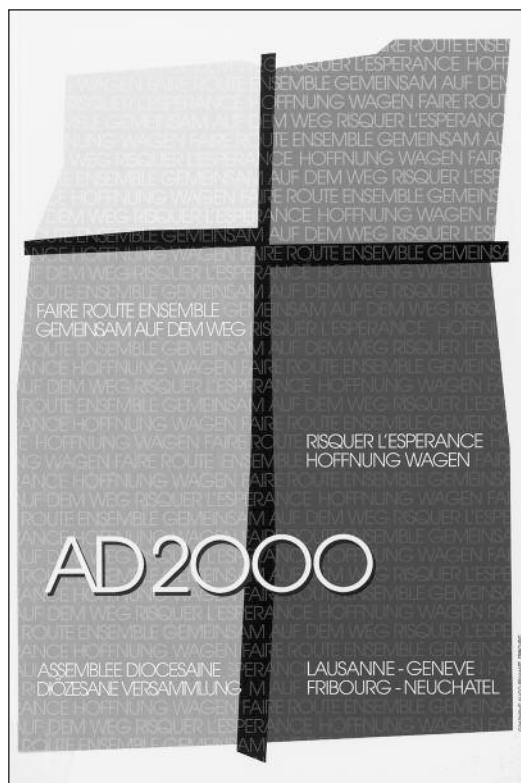
Neuf documents recueillent les fruits d'un long processus qui va des propositions faites par les groupes de dialogue et de recherche, jusqu'au vote final et à leur publication par l'évêque, en passant par les débats de l'assemblée et le travail des commissions. Leurs titres sont déjà un programme : *Vivre l'Eglise aujourd'hui ; Les pauvres et les exclus ; Pastorale des milieux de la santé ; Gestion des biens en Eglise ; Pour une Eglise qui persévère dans l'œcuménisme ; Les divorcés et divorcés*

remariés dans l'Eglise ; Forces pastorales et ministères ; Formation des agents pastoraux ; Après AD 2000. Ainsi se dessine le visage idéal de l'Eglise diocésaine.

Réalisme, coresponsabilité

Il y a d'abord le souci de construire une Eglise dite « de proximité », aimante et aimable, attentive à la vie de chacun. A côté de la structure paroissiale, parfois lourde dans son fonctionnement, on assiste à la naissance de nombreuses communautés à taille humaine : communautés de base, groupes charismatiques, cercles bibliques, équipes de toutes sortes, mouvements de spiritualité ou d'engagement où des chrétiens se rassemblent pour partager leur foi et soutenir leur action. Un même besoin d'écouter la Parole, de prier, de débattre, d'assumer une responsabilité pastorale ou de participer au combat pour la justice les anime. L'Eglise diocésaine se reconnaît dans ces pratiquants d'un nouveau style, qui se prennent en mains sans tout attendre du prêtre. Ils lui permettent d'être plus proche du monde auquel la bonne nouvelle est destinée.

Dans ce monde, ce sont surtout les pauvres, les exclus, les victimes des structures d'injustice et de péché qui ont retenu l'attention de l'assemblée. Du coup, les débats ont été très concrets, pleins de réalisme, en profonde syntonie avec l'enseignement social de Jean Paul II. Ils ont renvoyé l'Eglise diocésaine aux origines, lorsque la première communauté chrétienne, confrontée à des situations analogues, avait institué un service (le diaconat) pour y faire face. Aujourd'hui, en provoquant l'Eglise, les exclus lui font retrouver l'urgence et le sens de ce ministère. Mieux qu'un bouche-trou au manque de prêtres, le diacre est au service des pauvres et des démunis ; le contact avec les personnes éloignées de la communauté est son affaire. Là, les femmes ont aussi leur place, comme ce fut le cas



dans les temps anciens. C'est pourquoi AD 2000 a souhaité que soit demandée à l'évêque de Rome la possibilité d'ordonner des femmes au diaconat.

L'annonce de la bonne nouvelle et l'animation des communautés chrétiennes ne peuvent plus reposer uniquement sur un seul homme : le clergé se raréfiant et vieillissant ne suffit plus à la tâche. Les circonstances sociologiques stimulent l'imagination et font redécouvrir la responsabilité de tout baptisé ; on parle désormais de coresponsabilité. Loin d'accaparer tout le ministère du Christ, le prêtre est au service d'une mission plus vaste, confiée à l'ensemble des disciples. En affirmant la priorité du baptême sur le sacrement de l'ordre, AD 2000 renoue avec l'ecclésiologie de Vatican II et en tire des conséquences pratiques. « C'est avec l'ensemble du peuple de Dieu - et en particulier les agents pastoraux

et les conseils - qu'il [le prêtre] est coresponsable... Il ne doit donc pas défaire de son propre chef une décision qui a été prise par le conseil pastoral en accord avec lui ou avec son prédécesseur.»²

Ces beaux propos tiendront leurs promesses dans la mesure où ils serviront de critères au moment de faire des nominations et où ils inspireront la formation des séminaristes. Le prêtre ne se prépare pas à exercer un pouvoir mais un service ; plus que le représentant d'une autorité supérieure, il est un pasteur qui porte le souci de la communion. Il lui revient d'éviter les fractures et de maintenir la cohésion de toutes les bonnes volontés. C'est pour cela qu'il préside l'eucharistie et donne les sacrements.

Si aujourd'hui les prêtres font défaut et que des communautés de plus en plus nombreuses risquent d'être amputées d'une part importante d'elles-mêmes, il faut avoir le courage d'explorer sans peur ni tabous la grande tradition des Eglises chrétiennes. C'est ce qu'a fait AD 2000 en demandant que des hommes mariés puissent être présentés à l'ordination et que les prêtres qui se sont mariés puissent réintégrer le ministère sacerdotal dans la mesure où des communautés le souhaitent. Une lecture trop superficielle de ce document a effrayé quelques candidats au sacerdoce qui, craignant pour le rôle du prêtre, se sont empressés d'alerter Rome. L'évêque a dû leur rappeler que l'assemblée ne prétendait pas élaborer une théologie du ministère. Elle voulait simplement attirer l'attention sur un dilemme pastoral : faut-il priver des communautés chrétiennes de l'eucharistie, et plus largement du ministère sacerdotal, au nom de dispositions purement disciplinaires et culturelles ?

L'engagement œcuménique a été un autre des points chauds de AD 2000. Au moment où une certaine désillusion guette les chrétiens, où les autorités des Eglises semblent multiplier les embûches sur le chemin de l'unité et remettre en cause les acquis du concile, il s'agit de ranimer le

courage pour «persévérer dans l'œcuménisme». Il serait illusoire d'opter pour une Eglise de proximité, fraternelle et proche de tous, docile à l'Esprit, qui s'engage pour la justice tout en restant retransché dans un ghetto confessionnel. L'Evangile n'enseigne-t-il pas que l'unité entre les disciples du Christ est la condition de leur crédibilité (Jn 17,20-26) ? Aussi l'œcuménisme n'est pas «une discipline à option, mais un état d'esprit et un engagement inéluctable pour notre Eglise.»

A une époque où des fidèles de plus en plus nombreux se détournent des Eglises chrétiennes pour aller quémander des expériences spirituelles auprès d'autres traditions religieuses, l'assemblée insiste sur l'importance de proposer «une spiritualité réfléchie, élaborée et vécue ensemble par les diverses confessions». Une expérience mystique commune est possible. Elle représente même une chance pour le dialogue œcuménique. Le bon pape Jean XXIII n'affirmait-il pas que les séparations entre les Eglises ne montent pas jusqu'au ciel ? Si la prière en commun, le pèlerinage, la lecture méditée de la Bible, la coordination de la catéchèse, les aumôneries communes d'universités, de prisons ou d'hôpitaux sont des acquis qui ne font guère problèmes, il n'en va pas de même pour l'hospitalité eucharistique. En s'abstenant de prendre des décisions, l'assemblée a choisi la solidarité avec l'Eglise universelle plutôt que l'apparente unité de pratiques plus ou moins bien acceptées.³

Divorcés remariés

Un troisième point litigieux a été abordé avec courage et lucidité : la pastorale des divorcés remariés. Deux cas se présentent régulièrement : des personnes ayant un projet de couple chrétien demandent une célébration religieuse à l'occasion d'un remariage civil ; d'autre part, des divorcés remariés, qui mènent une vie chrétienne



De g. à d. : l'abbé Jean-Marie Pasquier, Martin Bernet, Mgr Bernard Genoud, François Vallat, Daniel Brun.

sincère, souhaitent avoir accès aux sacrements de la réconciliation et de l'eucharistie. Soucieuse de trouver des solutions pastorales à un problème récurrent, source de beaucoup de souffrances, l'assemblée a suggéré quelques pistes pour un chemin mitoyen entre rigorisme et laxisme.

Sans remettre en cause le caractère indissoluble du mariage, elle a repris à ses propres frais la demande du synode des évêques de 1980, qui souhaitait qu'on explore mieux la possibilité d'une pastorale de miséricorde en tenant compte de la pratique des Eglises orthodoxes. Il ne s'agit pas de reconnaître un second mariage sacramentel ni d'accorder une deuxième bénédiction nuptiale. Rien n'empêche cependant de prier avec les époux et de vivre avec eux un « temps de célébration » privée. Quant à l'accès des divorcés remariés aux sacrements, AD 2000 propose, avec de nombreux pasteurs, de prendre en compte

la situation concrète des personnes et de juger avec équité. Il ne s'agit pas d'octroyer une permission générale, mais de renvoyer pasteurs et fidèles concernés au fondement de toute démarche morale, le discernement spirituel et pastoral, qui aide les intéressés à prendre eux-mêmes une décision en leur âme et conscience.

Au sein de l'Eglise universelle

Les propositions concernant l'œcuménisme, l'admission des divorcés remariés aux sacrements et un élargissement du ministère ordonné à des hommes mariés ou la réintégration des prêtres mariés ne sont certainement pas des propos isolés et marginaux. Ils reflètent les soucis et les vœux d'une grande partie des fidèles de ce diocèse. Les escamoter eût été ne pas prendre au sérieux un désir profond du peuple de Dieu et réduire

AD 2000 à une comédie. Plus largement encore, en les reprenant à son compte, l'assemblée n'a fait qu'exprimer tout haut ce que beaucoup d'évêques, de responsables pastoraux et de synodes diocésains de par le monde pensent, disent et font... sans oser toujours l'écrire. Soucieuse de fidélité, bien consciente qu'une communauté catholique n'est jamais autosuffisante, AD 2000 n'a pas oublié qu'un diocèse n'est l'Eglise du Christ que dans la mesure où il reste en communion avec une réalité plus vaste que lui-même, l'Eglise universelle. C'est ce que rappellent les notes ajoutées au dernier moment par l'évêque, à l'intention de quelques zélés gardiens du Temple, qui avaient cru percevoir dans les demandes de l'assemblée une opposition à l'enseignement et à la discipline de l'Eglise.

Les mises au point de l'évêque soulignent l'accord entre les décisions de l'assemblée et la position officielle de l'Eglise. En les publiant dans le plus grand respect des décisions de l'assemblée, l'évêque a répondu à une des demandes de AD 2000 le concernant : «Qu'il tienne ferme dans sa volonté de *parler vrai*, en exerçant sans peur sa mission prophétique, aussi bien face aux puissants de ce monde que dans le dialogue avec le successeur de Pierre et ses collaborateurs.»

On pourra toujours objecter que l'assemblée n'a pas fait œuvre législative. Elle n'était d'ailleurs pas habilitée pour cela. Les documents sont une chose et il est possible de discuter sur le bonheur de telle expression ou de critiquer une formulation. L'écrit a une certaine importance, certes, mais il est surtout le reflet d'une vie. L'expérience faite par l'assemblée et, à travers elle, par le diocèse est plus décisive que les textes eux-mêmes. Les trois années de débats et de discernement ont permis de prendre conscience d'un dynamisme qui a sa source dans la foi en Jésus-Christ, dans l'écoute de sa parole et dans le respect du monde auquel est destiné le message chrétien. Quoiqu'il en soit des

textes, il s'agit d'abord de respecter la réalité, à travers laquelle l'Esprit de Dieu se manifeste. Inexorablement, la vie va de l'avant et progresse. Les résolutions écrites ne sont là que pour lui ouvrir un espace sociologique et lui permettre d'irriguer concrètement le peuple de Dieu. En ce sens il convient de leur reconnaître le même caractère «contraignant» que la vie. Ni plus, ni moins.

P. E.

¹ *Actes d'AD 2000. Assemblée diocésaine* Lausanne, Genève, Fribourg, Neuchâtel 1997-2000, Evêché, Fribourg 2001.

² Document 7 : *Forces pastorales et ministères*, II, 6.

³ La question est à l'étude auprès de la Conférence des évêques suisses et de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.

L'ATELIER ŒCUMÉNIQUE DE THÉOLOGIE

A.O.T.

propose son 15^e parcours de formation théologique ouvert à tous

LE SILENCE DE DIEU VOUS PARLE-T-IL ?

De septembre 2001 à juin 2003
les lundis, au Centre St-Boniface, Genève

*Un entretien avec un(e) enseignant(e)
est prévu avant l'inscription définitive.*

Renseignements et inscription

A.O.T. 9, av. Sainte-Clotilde,
1205 Genève ☎ 022 / 321 40 88
www.aotge.ch e-mail : admini@aotge.ch

Un prêtre suisse face au pouvoir de Vichy

L'abbé Albert Gross

par Ruth FIVAZ-SILBERMANN,* Genève

Lorsqu'on évoque l'attitude de la Suisse face au totalitarisme nazi et aux victimes de la Shoah, quelques noms reviennent régulièrement. Pour la Suisse romande, une personnalité émerge, courageuse et solitaire, l'abbé Journet. Nous sommes heureux de proposer à nos lecteurs une autre figure dont la modestie ne saurait faire oublier l'héroïsme. L'article que nous publions ici a paru dans la revue «Traverse» (Revue d'Histoire, Zurich, n° 2000/3) qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire.

Écrivant, juste après le désastre, l'histoire de l'internement par le régime de Vichy des étrangers indésirables - essentiellement juifs - Joseph Weill, médecin responsable de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE),¹ constate : «Il fallait aider les internés à vivre ; mais il aurait fallu surtout les libérer.»² Le rabbin aumônier René Kapel conclut : «Il aurait fallu employer tous les moyens pour accroître le nombre des évasions et pour organiser des passages clandestins en Suisse et en Espagne. Il aurait fallu pourvoir de faux papiers un plus grand nombre d'internés. Il aurait fallu soudoyer, acheter sans aucun scrupule les fonctionnaires de Vichy. Nous avons été trop enclins à respecter la légalité.»³

Quelle pouvait être, dans le rapport de forces entre Vichy et les œuvres confessionnelles, la marge de manœuvre d'un prêtre suisse - Albert Gross - envoyé en mission caritative par son évêque, qui devait des comptes à ses supérieurs ecclésiastiques, et qui représentait, en outre, un pays neutre ? L'abbé n'était sans doute pas

prédestiné à jouer le rôle subversif qui fut le sien, rôle qu'on peut reconstruire, non tant à travers ce qu'il en dit (le seul article écrit après sa mission resta non publié) mais bien davantage à travers les témoignages épars de ses actes. Hors sa mission et la remise en avril 1989 de la médaille des Justes de l'Etat d'Israël, l'abbé Gross reste peu connu.

Originaire de Martigny-Bourg, né en 1904 à Lausanne, ordonné en 1934 pour le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, il fut d'abord directeur de l'Œuvre Saint Justin, à Fribourg. Après son retour en Suisse, il mènera une carrière ecclésiastique effacée comme curé de Hauteville, de Moudon et de Lucens, jusqu'à sa mort accidentelle en 1975, en Bretagne, alors qu'il était auxiliaire à Sales avec résidence à la chapellenie de Maules (Gruyères).

* Historienne, R. Fivaz-Silbermann collabore à un programme du Fonds national de la recherche scientifique relatif aux réfugiés à la frontière genevoise pendant la Seconde Guerre mondiale.

En 1942, pour Mgr Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, l'abbé Gross est l'homme qu'il lui faut pour étoffer les activités de la Mission catholique suisse fondée en 1914, qu'il a relancée en 1939. L'œuvre est financée par le Vatican et une organisation caritative américaine, la National Catholic Welfare Conference. Elle offre une assistance spirituelle aux prisonniers de guerre et internés, tout en pratiquant ce qu'on appellerait aujourd'hui l'action humanitaire : recherche de disparus, envoi de secours. Pour l'évêque, qui dirige la Mission en personne, il s'agit, avant tout, de redorer le blason de la charité catholique : «Les non-catholiques nous précèdent partout, [ce qui] inspire [...] les plus grandes inquiétudes, parce qu'à l'heure actuelle, d'innombrables malheureux iront à ceux qui leur donneront du secours.»⁴

Dès qu'il entend parler à fin 1940 des camps d'internement en zone libre française, Mgr Besson s'efforce d'obtenir, par l'entremise de Mgr Gerlier, évêque de Lyon et primat des Gaules, l'autorisation pour un prêtre suisse de s'y rendre, comme en 1914 dans les camps de prisonniers : «On me demande si je ne peux pas, comme évêque suisse, faire quelque chose pour les internés du camp de Gurs, au moins pour les catholiques non-aryens qui s'y trouvent. Il va sans dire, du reste, que je ne voudrais pas me désintéresser non plus des pauvres juifs.»⁵

Contrairement à l'Allemagne, la France de Vichy accepte en effet que des œuvres viennent s'occuper des civils internés. L'abbé Lagarde, aumônier des camps, est débordé de travail : il semble y avoir 5 000 catholiques internés, dont la majeure partie d'origine juive. Il est piquant de voir que les archives de Mgr Besson contiennent deux rapports assez détaillés sur Gurs, de novembre 1940, annotés de la main du pasteur Freudenberg, secrétaire du Comité œcuménique d'aide aux réfugiés, et

que c'est certainement par cette source protestante que l'évêque a eu connaissance de l'urgence de la situation. Dans une épître au pape Pie XII, le 23 novembre 1940, Mgr Besson reprend presque mot pour mot les termes de Freudenberg pour décrire la misère des internés et réclamer une collecte pour sa Mission. Le 25 avril 1942, le pape accordera un million de francs français pour les internés.

En février 1942, l'abbé Gross est envoyé en voyage de reconnaissance dans les camps de Noé, de Rivesaltes et de Gurs.⁶ Il semble avoir immédiatement saisi l'aspect humanitaire de sa mission. De retour en Suisse, il se rend à la Commission mixte de secours du Comité international de la Croix-Rouge, où il rencontre Alec Cramer, chef du service sanitaire de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, qui a visité les camps à plusieurs reprises. Le 20 mars, Gross fait des démarches pour obtenir l'autorisation d'emporter avec lui, en franchise de port, 500 à 600 kg de denrées alimentaires et demande des médicaments à la Croix-Rouge. L'aide humanitaire est financée par la centrale suisse de Caritas, à Lucerne.

Gurs, première phase

Le camp de Gurs, dans les Basses-Pyrénées, construit en 1939 pour accueillir les soldats républicains espagnols et réaffecté en 1940 pour interner les étrangers «indésirables», rassemble surtout des juifs. Le 22 octobre 1940, «l'opération Bürckel» a entraîné l'internement de 6 538 juifs du duché de Bade,⁷ dont un grand nombre de vieillards, de malades, de pensionnaires d'asiles psychiatriques. De novembre 1940 à octobre 1943, 7 239 nouvelles entrées sont enregistrées.⁸ L'effectif change constamment en raison des décès, des transferts et d'un certain nombre de libérations sous contrôle. Selon un témoin, il y avait environ 500 catholiques à Gurs durant l'hiver

1940-1941.⁹ La ration alimentaire y est de 1000 à 1100 calories par jour.¹⁰ Œdèmes de carence, cachexie, épidémies diverses y sévissent. C'est dire que Gurs est alors le camp de la misère physiologique : faim, froid, saleté.

Un comité interne de prisonniers s'est constitué sous la direction des frères Ansbacher, internés allemands, dont l'un est rabbin. Il distribue les secours transmis par divers comités juifs. Les différentes œuvres, qui ont fondé le 20 novembre 1940 un comité fédératif de coordination, dit Comité de Nîmes, sont présentes à Gurs très tôt. Ce sont : le pasteur et le curé de Gurs, la Cimade (association œcuménique créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées et regroupées dans les camps en novembre 1940), le Secours suisse de la Croix-Rouge et les Quakers américains en décembre. Ce sont, dès février 1941, le Service social d'aide aux émigrants, le comité d'Assistance aux réfugiés du Consistoire de Paris, la HICEM¹¹ pour l'émigration et l'OSE. L'administration de Vichy les encourage, contente de ne pas avoir à gérer elle-même les problèmes dus aux internements qu'elle a, de sa propre autorité, prononcés.

L'abbé Gross bénéficie alors d'une marge de manœuvre maximale, tant dans la distribution de secours que dans l'assistance spirituelle : messe, fêtes, communions. Ce qui se passe à Gurs rencontre un grand écho dans l'opinion publique suisse ; en effet, les juifs badois sont nombreux à avoir de la famille en Suisse. A Genève, le pasteur Freudenberg est alerté le jour même de leur déportation à Gurs et fait largement circuler l'information. La communauté israélite de Zurich s'enquiert, dès décembre 1940, si l'on peut envoyer colis, argent, médicaments, et comment faciliter l'émigration ou la libération des internés. Une *Basler Hilfsaktion* envoie régulièrement des colis via le bras humanitaire du Congrès juif mondial. Même dans les camps de réfugiés

en Suisse se créent des «comités Gurs», qui envoient, sur leur maigre solde, des secours à leur famille internée.¹²

A peine arrivé à Gurs, Gross prend contact avec les abbés Lagarde et Glasberg.¹³ Ce dernier est en train d'organiser une Direction des centres d'accueil, vite rebaptisée «Défense contre Allemands». Ses maisons sont le point de départ d'un circuit clandestin, d'où les pensionnaires disparaissent avec de faux papiers pour laisser place à de nouveaux hôtes, exactement comme le fait le «circuit Garel» pour les enfants juifs hébergés par l'OSE. Gross est enthousiaste. Alexandre Glasberg, prêtre français d'origine juive à l'activité débordante, l'a sans doute converti à sa manière de voir : point de résignation, il faut résister à la politique d'internement en tant que telle, c'est-à-dire faire sortir les gens du camp ce qui, rétrospectivement, apparaît comme la seule initiative sensée. Gross rencontre aussi les assistantes sociales Ruth Lambert de l'OSE et Ninon Haït du Service social d'aide aux émigrants, qui établit les dossiers de libération pour l'abbé Glasberg. «Nous faisons tous de l'héroïsme parce que c'était devenu tout à fait naturel. Nous étions engagés dans un combat de survie», dira Ruth Lambert rétrospectivement.¹⁴

Gurs, seconde phase

Dans les rapports envoyés à Mgr Besson, Gross témoigne aussi de sa grande inquiétude : «On s'attend d'un jour à l'autre à des départs massifs. Lesquels partiront, pour où, quand au juste ? Tout cela fait l'objet de commentaires, d'inquiétudes très pénibles et il m'est très difficile de les rassurer. Mon camp pourrait être totalement vidé de son monde [...]»¹⁵ Le voici aux avant-postes de la déportation des juifs : la France de Pétain et Laval s'est engagée à livrer aux Allemands 10000 juifs étrangers de zone libre, et il est facile de puiser dans les



Abbé Gross, un mois avant son décès (juin 1975).

camps d'internement. Les déportations vers Drancy, puis Auschwitz, commencent à Gurs le 6 août. Quatre convois partent en 1942, deux en 1943 ; 3 872 personnes sont déportées.¹⁶

L'abbé Gross va assister à la totalité des déportations de Gurs. Toute l'influence que les représentants des œuvres peuvent exercer consiste à faire respecter les exemptions. Mais ils sont conscients qu'ils sont les seuls qui peuvent agir, l'essentiel n'étant plus de nourrir mais de sauver des vies. Certains internés sont en effet - théoriquement - exemptés de déportation : enfants, vieillards, ressortissants de pays neutres. Les consignes changent rapidement et, surtout, ne sont pas respectées. Le directeur, Raoul Gruel, «un salaud encore plus cruel et sanguinaire que son prédécesseur»,¹⁷ prend à la fin n'importe qui pour avoir son compte. Comment lutter ? Selon un témoignage, les catholiques et les protestants d'origine juive

passent encore pour non-juifs lors des deux premiers transports d'août. Grâce à l'abbé Gross et le curé Bourdelongue, les catholiques d'origine juive peuvent rester dans le camp jusqu'au milieu de l'hiver.¹⁸ D'autres échapperont grâce à des mensonges : «En février 1943, l'abbé Gross aida beaucoup de gens à quitter le camp sous des prétextes divers, disant par exemple que l'homme en question avait déjà un contrat pour la compagnie de travail et devait partir.»¹⁹

La façon dont Nina Gourfinkel décrit l'abbé Glasberg convient aussi parfaitement à l'abbé Gross : «[Lorsqu'il s'agissait] de faire sortir les gens du pétrin, les théories, la doctrine, la charité ne venaient qu'après coup.»²⁰ Ninon Haït confirme : «Parmi les gens et les organisations qui aidaient efficacement pour essayer d'enfreindre les consignes de Pau et de ne pas faire partir les gens désignés, il y avait nous (le SSAE), l'OSE, le Secours suisse, les

Quakers et un curé qui était là, le seul représentant des catholiques, il était Suisse.»²¹

L'Eglise, ou son représentant, peut-elle donc entrer en résistance ? A cette époque, Gross a certainement collaboré à la fabrication de faux papiers. On peut même parler d'un style Gross. Lorsque le jeune rabbin Georges Vadnai - futur grand rabbin de Lausanne - arrive à Gurs, où il est interné au moment de la seconde vague de déportations de mars 1943, sa nationalité yougoslave doit entraîner sa déportation. Sa fiancée cherche à lui procurer un certificat de nationalité hongroise, nation alors non-déportable, tout en lui recommandant de s'adresser en cas de besoin à l'abbé Gross, «représentant de la Croix-Rouge suisse», signe que l'abbé est perçu comme sauveteur suisse avant d'être représentant de l'Eglise. Le certificat n'étant pas arrivé, Vadnai bluffe en se proclamant Hongrois devant le président de la commission de sélection. Saisi de doute, ce dernier s'en réfère à l'abbé Gross, qui, sans connaître le moins du monde Vadnai, use sans sourciller de son pouvoir d'exemption et prononce la phrase salvatrice : «Pour moi, il n'y a pas de doute, il est Hongrois.»²²

Suisse, terre d'asile

A ce petit pouvoir que lui confère son rôle de représentant d'une œuvre agréée dans le camp, Gross ajoute les expédients que lui donnent ses attaches avec la Suisse à l'encontre de la politique officielle de fermeture des frontières qui sévit au moment où les juifs ont désespérément besoin de refuge. Un peu après la troisième déportation de Gurs, les 28 et 29 septembre 1942, le pasteur Boegner, président de la Fédération protestante de France, et les autorités helvétiques conviennent que certains protégés des Œuvres, pour lesquels elles se portent garantes, soient accueillis sans risque d'être refoulés.

Gross semble avoir été mis au courant de cet accord, puisqu'il envoie immédiatement à Berne une première liste, datée officiellement du 2 octobre, portant 22 noms «d'israélites chrétiens». Ils sont loin d'être tous convertis au christianisme. Selon Ruth Lambert, «l'abbé Gross intervient dès lors sans cesse auprès des autorités fédérales pour transmettre de nouveaux noms.» C'est donc à tort que l'action des «non-refoulables», gérée par les pasteurs Freudenberg et Henriod, a pendant longtemps été considérée comme exclusivement protestante. Les organisations juives eurent elles aussi recours à cette filière dès l'automne 1943.²³

Sur les 22 personnes de cette première liste, 16 parviendront à gagner la Suisse : meilleur taux de succès de toute l'action. Gross ne se borne pas à faire porter des noms sur la liste. Il met tout en œuvre pour que les gens soient acheminés sains et saufs à la frontière suisse. Parallèlement à la filière protestante qui utilise des passeurs rétribués par la Cimade,²⁴ on voit les traces d'une filière catholique se dessiner dans les dossiers de certains réfugiés accueillis en Suisse. Les deux premiers réfugiés non-refoulables, Polonais, juifs, arrivent en Suisse, dans la nuit du 16 au 17 octobre 1942, en barque à travers le Léman. Gross leur a indiqué avec précision le chemin à suivre. Il leur a recommandé de prendre à Annecy un taxi pour Evian afin d'échapper aux contrôles policiers. Il les a recommandés à l'abbé Pierre Mopty, curé d'Evian, qui conduit la barque. Par chance, la police française à Evian accepte de couvrir le départ clandestin.²⁵ L'écrivain allemand juif-catholique Ernst K. passe en Suisse avec l'aide d'un passeur français, animateur d'un foyer pour adolescents à Tamié ; le relais est cette fois assuré par l'aumônier de la Jeunesse étudiante catholique de Grenoble.²⁶ Gross paraît avoir de larges contacts avec ses confrères de la «résistance humanitaire». Il parle dans sa lettre

du 26 novembre des «voyages de gauche et de droite qu'[il] doi[t] faire». C'est en partie pour aller plaider des exemptions à Vichy, comme le rapporte Ruth Lambert. Mais peut-être aussi pour constituer des filières.

L'action salvatrice de Gross et de Lambert leur vaut des ennuis dès les déportations de février et mars 1943 : ils se sont trop compromis dans le travail clandestin. Gross craint pour sa collaboratrice, qui a reçu des menaces d'internement de Vichy, et fait donc pour elle des démarches à Berne : elle est portée sur la liste des non-refoulables. A la fin du mois de juin, ils passent ensemble clandestinement la frontière suisse.

Le témoignage non publié

Rentré en Suisse, Gross rédige un bref article sur son expérience, peut-être destiné à la *Semaine catholique*, organe du diocèse : Mgr Besson souhaite montrer aux donateurs que leurs dons ont été bien utilisés. L'article est poignant : «[Les] malheureux internés, protégés et cependant livrés, non comme des êtres humains, sur ordre de l'autorité occupante, pour être déportés... Dieu sait où ? [...] Désignés pour la plupart le matin, séparés souvent d'autres membres de leurs familles logés aussi au camp et ignorant parfois ce qui se passait, enfournés la nuit suivante dans les camions qui les transportaient à la gare d'Oloron Sainte-Marie et là, mis en wagons à bétail ; malades, vieillards peu importe, ils sont partis.» Où ? «Question si troublante et sans réponse qu'elle autorise toutes les suppositions !» Gross donne aussi des chiffres étonnamment précis sur l'ampleur de la déportation.²⁷

Le texte ne sera pas publié. Trop accusateur pour Vichy, pour l'Allemagne ? Mgr Besson pense-t-il fin 1943, comme en octobre 1942 lorsqu'il écrivait à Charles Journet, que les Suisses n'avaient pas le droit, à une heure vraiment tragique, d'expo-

ser la sécurité de leur pays en élevant des protestations contre des mesures qui, pour le moment, ne les atteignent pas d'une manière directe ? Le représentant de l'Eglise dans le camp avait pu agir mais il semble que l'on ait eu peur de témoigner. Tout au plus, Gross est-il autorisé à donner des conférences au bénéfice de la Mission catholique. En Suisse, l'Eglise catholique répugnait généralement à se mêler de questions politiques. Quand la prudente *Semaine catholique* publie et approuve les lettres pastorales des évêques Saliège et Théas dénonçant les mesures antisémites imposées en France, c'est un acte qui étonne. Mais il s'agit là encore d'une prise de position individuelle de certains évêques courageux.

Dans les mêmes circonstances et à la même époque, l'Eglise protestante s'efforce, au contraire, de faire entendre sa voix en Suisse : le journal du pasteur Henri Manen, qui a vécu la même tragédie de la déportation comme aumônier au camp des Milles, paraît en 1943 en traduction allemande à Zurich.²⁸

La réaction contre la politique antisémite de Vichy est venue des protestants barthiens, prêtres et religieux d'esprit œcuménique, démocrates chrétiens, catholiques sociaux, membres des comités de secours aux réfugiés.²⁹ Gross, à notre connaissance, n'appartient à aucun de ces courants, sauf le dernier. Son cas est étonnant : débarqué en mission dans l'abjection de l'anti-France, un simple prêtre suisse se mue en une figure d'une stupéfiante modernité, avant tout parce qu'il ne semble être imprégné d'aucun préjugé racial ou antisémite.

La modernité de l'abbé Gross nous semble résider dans sa capacité à distinguer immédiatement et spontanément légalité et légitimité de l'action³⁰ et dans sa faculté à agir pour défendre les victimes d'une politique indéfendable sur le plan des droits de l'homme (notion qui ne s'imposera qu'après la Seconde Guerre mondiale), au risque de plonger dans l'illégalité.

Gross ne se considère jamais comme l'homme d'un pouvoir religieux. Son secours est accordé sans distinction à des juifs convertis ou non. Envers l'épiscopat suisse, il ne semble pas avoir rendu compte de son action clandestine, et envers la Suisse comme Etat, on voit qu'il exploite au mieux la protection que lui offre son passeport et l'asile que la Suisse peut offrir à ses protégés. Le destin de l'abbé Gross confirme, une fois encore, l'existence de ces interstices où l'individu peut disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour orienter, selon ses visées morales et au profit d'autrui, la confrontation rude entre deux pouvoirs institutionnels.

R. F.-S.

¹ L'OSE, fondée en Russie en 1912, s'occupe de la santé de la population juive.

² *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, Paris 1946, p. 178.

³ **Claude Laharie**, *Le camp de Gurs*, Pau 1993, p. 246.

⁴ **Adrienne Barras**, *L'Episcopat suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale : prise de position et action en faveur des juifs*, mémoire de licence, Fribourg 1977, p. 77.

⁵ *Lettre à Mgr Bernard, évêque de Perpignan*, juin 1941.

⁶ *Lettre à l'abbé Lagarde*, 5 février 1942.

⁷ **Laharie**, op. cit, p. 173, n° 12.

⁸ **Laharie**, op. cit, p. 175.

⁹ **Elsie Liefmann**, *Helle Lichten auf dunklem Grund. Erinnerungen von Martha und Else Liefmann*, Berne 1966, p. 53.

¹⁰ *Rapport de la Commission d'hygiène du Comité de coordination pour l'Assistance dans les camps présenté le 1^{er} juillet 1942*, in **Serge Klarsfeld**, *Recueil de documents des archives du CICR sur le sort des juifs de France internés et déportés*, Paris 1999, pp. 436, 474.

¹¹ Contraction des noms de trois associations juives d'aide à l'émigration, la HIAS américain (Hebrew Aid and Sheltering Society), la JCA

anglaise (Jewish Colonization Association) et l'allemande EMIGDIRECT.

¹² Archives du Congrès juif mondial, Genève, pp. 175, 178.

¹³ Sur l'abbé Glasberg, voir **Nina Gourfinkel**, *L'Autre Patrie*, Paris 1953.

¹⁴ Archives Ruth Lambert.

¹⁵ *Lettre à Mgr Besson*, 1^{er} août 1942.

¹⁶ **Serge Klarsfeld**, *Calendrier de la persécution des juifs en France*, Paris 1993. Claude Laharie donne le chiffre de 3907 personnes.

¹⁷ **Hana Schramme et Barbara Vormeier**, *Vivre à Gurs*, Paris 1979, p. 156, témoignage de Hedwige Kämpfer.

¹⁸ Idem, p. 159, témoignage de Heini Walfisch.

¹⁹ Idem, p. 164, témoignage de Rolly Weil.

²⁰ In **Annie Latour**, *La Résistance juive en France*, Paris 1970, p. 52.

²¹ Témoignage de Ninon Haït, Archives du CDJC, Paris.

²² **Georges Vadnai**, *Jamais la lumière ne s'est éteinte*, Lausanne 1999, p. 109.

²³ **Ruth Fivaz-Silbermann**, *La filière des «non-refoulables» durant la Seconde Guerre mondiale* (à paraître).

²⁴ **Pierre Piton**, *Les filières d'évasion. Le Plateau Vivarais-Lignon, accueil et résistance*, Le Chambon-sur-Lignon 1992.

²⁵ Archives fédérales, série N ; **Guido Koller**, *Entscheidungen über Leben und Tod*, in «Etudes et Sources» 22 (1996), p. 70.

²⁶ Archives d'Etat de Genève, Ef2.

²⁷ **Albert Gross**, *Le camp de Gurs*, Archives Ruth Lambert.

²⁸ In *Judennot und Christenglaube*, Editions évangéliques, Zollikon 1943.

²⁹ **François Delpech**, *La persécution des juifs et l'Amitié chrétienne, Eglises et chrétiens dans la Deuxième Guerre mondiale*, Rhône-Alpes, Lyon 1978, p. 158.

³⁰ Selon Georges Vadnai, il traitait les autorités du camp de «suppôts des Boches» : on notera le vocabulaire. **Vadnai** (op. cit), p. 108.

Vous trouverez choisir
dans les librairies Payot.

Article sur les évêchés : vers la suppression d'un fossile ?

par Philippe GARDAZ, Lausanne

Au cours des dernières années, les Suisses ont lu ou entendu, à plusieurs reprises au fil des débats parlementaires, que l'article constitutionnel sur les évêchés allait être maintenu ou, au contraire, supprimé. Au point de ne plus savoir où l'on en est. Mais aujourd'hui, comme dirait Robert Lamoureux, le canard est toujours vivant ! A moins que le 10 juin prochain, peuple et cantons ne fassent un sort définitif à ce (trop) fameux article, qui mérite quelques commentaires.

« Il ne peut être érigé d'évêché sans l'approbation de la Confédération », dit la nouvelle Constitution fédérale (art. 72, al. 3) du 18 avril 1999, reprenant celle de 1874 (art. 50, al. 4). La règle est simple, en apparence du moins. Elle fut adoptée en réaction à la création du vicariat apostolique de Genève, c'est-à-dire d'un quasi diocèse de Genève, en janvier 1873. Le Conseil fédéral la motiva en ces termes : « La Cour de Rome paraissant vouloir élever la prétention d'octroyer des évêchés et de modifier les circonscriptions diocésaines sans prendre l'autorisation de l'Etat, nous pensons qu'il est utile de proclamer dans la Constitution fédérale elle-même un principe qui est de droit historique et auquel les citoyens suisses, jaloux de l'indépendance de leur pays, songent moins que jamais à renoncer » (*Feuille fédérale* 1873 II 913). Il s'agit donc d'abord d'une norme de défense de l'indépendance du pays face à la menace constituée par l'organe dirigeant de l'Eglise catholique romaine. Accessoirement, la règle tend au maintien de la paix religieuse.

L'application de cette disposition fut pour le moins incertaine, pour ne pas dire contradictoire. Bien qu'elle ne vise que

Rome, le Conseil fédéral l'invoqua en 1876 lorsqu'il autorisa la création de l'évêché catholique-chrétien de Suisse, en rupture avec Rome ! Comme, à la lettre du texte, tout évêché, catholique romain ou non, paraît concerné, il y aurait lieu selon certains de l'appliquer à toutes les Eglises à structure épiscopale. Cependant, le Conseil fédéral, pourtant de cet avis, s'est abstenu de soumettre à autorisation la création de diocèses méthodistes, anglicans ou orthodoxes dans notre pays.

Pratique incertaine

Concrètement, le Conseil fédéral n'a jamais délivré explicitement une autorisation de création ou de modification d'évêché catholique romain. Il l'a fait toutefois implicitement lorsque l'administration apostolique du Tessin est devenue diocèse de Lugano par concordat conclu en 1968 avec le Saint-Siège et lorsque, par accord additionnel de 1978, les cantons de Bâle (Ville et Campagne), Schaffhouse et Jura ont adhéré au concordat régissant le diocèse de Bâle.

Les démarches parlementaires visant à abroger cette curieuse règle, qui n'existe qu'en Suisse sous forme de norme étatique unilatérale, ont débuté en 1962 déjà lorsque le conseiller national Ackermann demanda par motion l'abrogation de cette règle. En 1972, le principe de l'abrogation fut admis sans opposition par les deux Chambres, mais cette unanimité demeura sans suite. Puis, en réponse à une interpellation du conseiller national Leuba, qui tendait au même but, le Conseil fédéral confirma en 1994 son intention de proposer l'abrogation dans le cadre de la révision de la Constitution.

Le climat changea en juin 1995, lors du débat du Conseil des Etats à l'occasion de la maladroite initiative parlementaire Huber. Le principe de l'abrogation ne fut alors accepté qu'à une très faible majorité. Vu les réticences exprimées lors de la consultation ouverte sur l'avant-projet de nouvelle Constitution, le Conseil fédéral renonça en 1996 à proposer l'abrogation envisagée auparavant. Et, après navette entre les deux Chambres, la règle fut maintenue dans la charte fondamentale du 18 avril 1999, non sans l'engagement du gouvernement de reprendre la question. Parole tenue, puisqu'à fin 2000, tant le Conseil national que le Conseil des Etats votèrent, à de nettes majorités, l'abrogation pure et simple de la règle constitutionnelle.

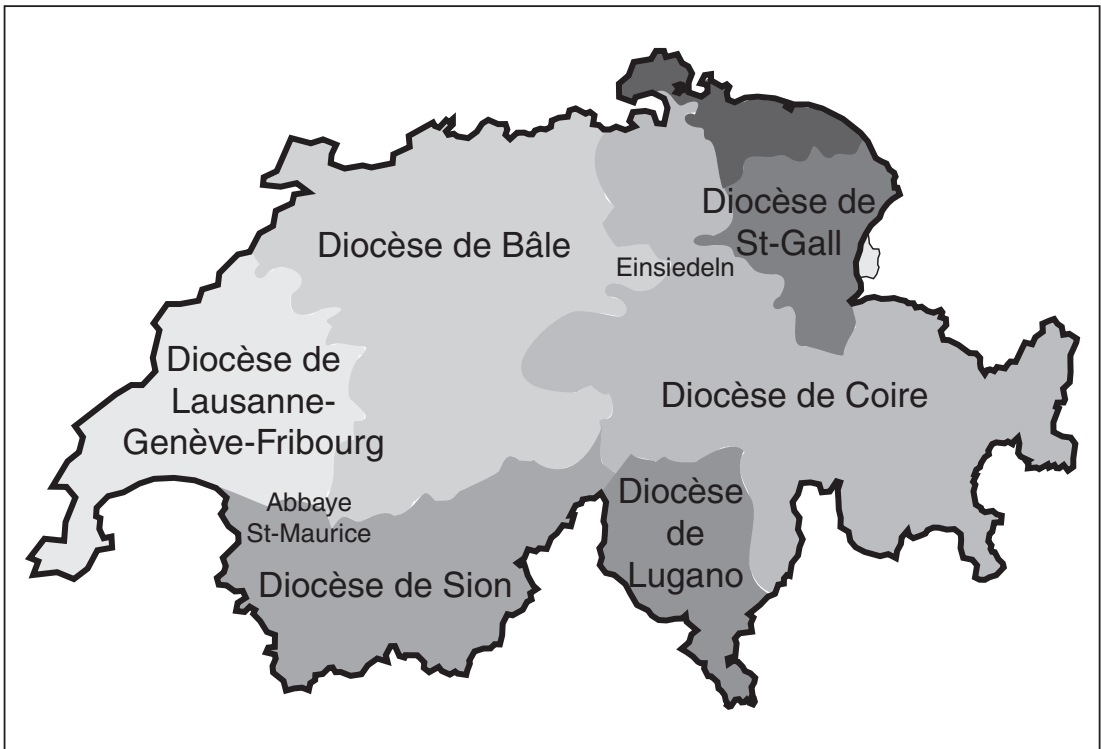
Quelle menace ?

Le scrutin populaire du mois prochain porte donc sur une règle tout à fait extraordinaire, marquée par le contexte de l'époque de son adoption et fréquemment qualifiée de discriminatoire, puisqu'en fait elle ne touche que l'Eglise catholique romaine. Elle restreint certainement la liberté de cette Eglise de s'organiser comme elle l'entend. Et comme toute restriction à un droit fondamental, celle-ci n'est admissible que si elle est nécessaire,

que ce soit au titre de la protection du pays face à une menace extérieure ou à celui du maintien de la paix religieuse.

S'il est bien le chef de la Cité du Vatican, minuscule support territorial de l'indépendance nécessaire à sa mission spirituelle, ce n'est pas en cette qualité que le pape érige les diocèses (et nomme les évêques). Il agit alors comme responsable d'une communauté spirituelle. Les diocèses (et les évêques) ne sont d'ailleurs pas en concurrence avec la souveraineté de l'Etat, car ils se rattachent à un ordre juridique (le droit canonique) dont les règles ne sont pas susceptibles d'exécution par voie de contrainte. L'Etat moderne détient bien le monopole de la contrainte, de la violence légitime. Il n'est aucunement menacé, pas plus que les personnes ou la société, par une entité extérieure qui justifierait une protection spéciale. On ne voit d'ailleurs pas quel préjudice la création d'évêchés pourrait causer à notre pays et en quoi son indépendance en serait atteinte. Et du fait que le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques, même considérées comme un privilège, on ne peut déduire l'existence d'une menace, qui seule justifierait une mesure spéciale de protection comme l'article sur les évêchés.

Au plan du maintien de l'ordre public en général, de la paix religieuse en particulier, l'article institue un contrôle préalable, une censure dirait-on dans le proche domaine de la liberté d'opinion. La paix religieuse n'est mise en péril que par les conflits entre communautés religieuses. La création ou la modification d'évêchés est-elle à ce point dangereuse pour cette paix qu'il soit nécessaire de prévoir une règle extraordinaire, en plus de celles fondant le pouvoir général de police des autorités étatiques, déjà confirmé par une règle exprès en matière de paix religieuse (art. 72, al. 2) ? La réponse relève de l'appréciation, mais peut-on sérieusement soutenir une telle nécessité, du moins si l'on s'en tient à une notion stricte de la paix religieuse qui n'est pas mise en cause par le seul



Diocèses de Suisse.

désagrément ou même mécontentement que provoque inmanquablement chez les uns, l'usage de la liberté religieuse par les autres ?

Des inconforts psychologiques, au demeurant inévitables, ne sont pas synonymes de menace pour la paix publique. La diversité et le mélange des opinions, des convictions et des sentiments religieux notamment, sont aujourd'hui tels dans notre pays, que la création ou la modification d'évêchés n'est plus un événement important pour une large part de la population. Dans ce contexte, une norme spéciale de protection de la paix religieuse, en relation avec la création d'évêchés, est superflue.

Ces analyses rationnelles, à fondement juridique, n'intègrent toutefois pas la composante affective, identitaire, si importante dans notre époque marquée par la dérive émotionnelle. Et, sous cet angle, il ne faut pas occulter que bon nombre de catholiques

ressentent l'article sur les évêchés comme un obstacle vexatoire, empêchant leur Eglise de s'organiser selon ses nécessités pastorales. Réciproquement, l'obligation d'obtenir l'accord de l'autorité fédérale pour toute création ou modification d'évêché est considérée par certains réformés comme une protection face à l'impérialisme romain.

Ces deux sentiments ne résistent toutefois pas à l'épreuve des faits parce que le Conseil fédéral, par hypothèse saisi par le Saint-Siège d'un projet de création d'évêché, serait dans l'impossibilité de refuser son approbation, sauf à soutenir qu'une telle perspective menacerait la paix religieuse, c'est-à-dire entraînerait, au-delà de légitimes manifestations d'opposition, des troubles sérieux. L'inconfort de cette position, où l'autorité n'a pratiquement pas de marge de manœuvre, confirme le gouvernement dans sa détermination à recommander

l'abrogation. Cela revient à dire que l'article n'empêche pas, en lui-même, une éventuelle modification des diocèses helvétiques et qu'il n'est, dès lors, ni un vrai obstacle ni une protection valable ; mais il n'en demeure pas moins une restriction injustifiée à la liberté religieuse et son maintien ne serait ni neutre ni anodin ni insignifiant non plus.

Au chapitre des idées répandues dans l'air du temps, il faut examiner aussi la tendance, bien helvétique, de compter sur l'intervention de l'Etat pour régler les questions religieuses. Dans la mesure où il s'agit de difficultés internes à une Eglise, comme par exemple celles en relation avec la nomination d'un évêque en dehors de règles concordataires, ce recours est injustifié. L'Etat ne peut, en effet, se laisser « utiliser » par certains adeptes d'une communauté dans le litige qui les divise d'avec leurs autorités ecclésiastiques. Il serait alors « instrumentalisé », selon l'expression consacrée Outre-Sarine. D'ailleurs, en ce qui concerne la nomination des évêques, l'appui que certains cherchent auprès de l'Etat se concrétiserait par des règles étatiques qui éloigneraient (encore plus) la communauté concernée de sa légitime autonomie.

Un nouvel article ?

Toujours au chapitre des idées en débat, il faut citer celle d'un nouvel article constitutionnel fédéral sur les religions, garantissant notamment le droit des Eglises de s'organiser librement. A cet égard, le projet n'est pas dénué d'intérêt, mais paraît illusoire. La nouvelle Constitution garantit explicitement la compétence (précédemment implicite) des cantons pour régler leurs rapports avec les Eglises. Il sera d'autant plus difficile d'introduire une règle fédérale en cette matière, que l'organisation ecclésiastique est très diverse d'un canton à l'autre. C'est même le domaine

où le fédéralisme est le plus vivace, car c'est bien dans cette sphère que les différents systèmes cantonaux sont les plus caractérisés. Et les autorités fédérales ont clairement manifesté qu'elles n'entendaient pas s'en mêler.

En définitive, il faut tourner la page d'une époque lointaine. La question posée le 10 juin prochain devrait nous permettre, au moment où nous entamons le XXI^e siècle, d'en finir avec le XIX^e.

Ph. G.

Prises de position à Genève

où la question a toujours soulevé les passions

- un **Oui** du Conseil pastoral de l'Eglise catholique romaine de Genève (voir p. 7) ;
- un **Non** de l'Eglise catholique chrétienne de Genève, qui s'est prononcée en faveur du maintien de l'article constitutionnel sur les évêchés, faute de pouvoir lui substituer un nouvel article sur les religions assurant l'égalité des différentes Eglises et religions représentées en Suisse. Selon son synode cantonal, l'art. 72, al. 3 n'a du reste jamais fait obstacle au dialogue œcuménique ;
- une **liberté de vote** laissée par le Consistoire, organe décisionnel de l'Eglise protestante genevoise, dont les membres sont divisés : certains optent pour un « non-ouvert », c'est-à-dire refusent d'éliminer cet article sans qu'il ne soit remplacé par un autre sur les religions ; d'autres désirent le « oui », comme signal d'ouverture œcuménique.

L. B.

Le Sud piégé par les brevets

par Nadine KEIM,* Bougy-Villars (VD)

Les pays occidentaux imposent de plus en plus dans le monde entier les brevets, en élargissant progressivement leur portée. Un brevet octroie à son détenteur un droit d'exclusivité commerciale pour son invention en échange de la publication de ses secrets. Environ 90 % des brevets mondiaux sont délivrés dans les pays industrialisés et plus de la moitié de ceux déposés dans les pays en développement sont détenus par l'étranger. Conçu à l'origine pour promouvoir la recherche et l'industrialisation, le brevet est en train de devenir un instrument de monopole au bénéfice des entreprises technologiques avancées du Nord, qui leur permet de contrôler l'utilisation de leurs inventions. Actuellement, la bataille fait rage pour introduire le brevet sur la vie.

Limité à l'origine aux inventions matérielles, le brevet s'élargit sournoisement aux organismes vivants, tels les animaux, les plantes et même les gènes humains. Dès les années 80, les premiers brevets sur les bactéries, les souris et les plantes ont été octroyés aux Etats-Unis, puis en Europe. L'Union européenne a introduit récemment la directive 98/44 qui autorise le brevet sur la vie. Fortement contestée par quelques pays membres, celle-ci n'est toujours pas entrée en vigueur. La Suisse, en tant que membre de la Convention sur le brevet européen, suit le mouvement de Bruxelles et s'adaptera aussi vite qu'elle le pourra pour répondre aux intérêts de son industrie.

A l'échelle mondiale, l'accord TRIPS sur la propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) représente les premières normes minimales contraignantes en matière de brevets. Le sujet a été imposé lors des négociations de l'Uruguay Round par les entreprises pharmaceutiques et agrochimiques américaines et européennes, y compris suisses. Ainsi, depuis 1995,

les quelques 170 pays membres de l'OMC sont obligés de breveter les inventions et les procédés technologiques pendant 20 ans. En outre, l'OMC a ouvert grande la porte au brevet sur la vie, puisque les pays membres sont tenus de breveter les micro-organismes, ainsi que les procédés non biologiques et microbiologiques. S'ils ne sont pas obligés de breveter les animaux et les plantes, ils sont néanmoins tenus de protéger les variétés végétales par un système autonome.

Dans cette bataille autour de l'élargissement du droit des brevets, deux conceptions opposées s'affrontent. Au Nord, le souci légitime de rentabiliser les investissements et de renforcer la compétitivité des entreprises. Au Sud, le souci non moins légitime de disposer d'un accès libre aux innovations technologiques, ainsi que d'obtenir un partage juste des bénéfices tirés de leurs ressources génétiques.

* Coordinatrice pour la politique de développement de la Communauté de travail (Swissaid/Action de Carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas).

Le renforcement du système des brevets crée plusieurs inégalités fondamentales pour les pays en développement. Les brevets constituent un obstacle majeur à l'accès aux médicaments. L'accord TRIPs interdit la production ou le commerce d'imitations bon marché de produits brevetés. Cela rend le coût des médicaments prohibitif. Plus inquiétant, cela décourage le développement d'une industrie pharmaceutique locale spécialisée dans les génériques - comme c'est le cas notamment en Inde, en Egypte, au Brésil, en Argentine et en Thaïlande - et empêche l'importation d'imitations à bas prix en provenance de ces pays. Conséquence, les pays du Sud ne peuvent s'offrir les nouveaux médicaments essentiels dont ils ont pourtant grand besoin, que ce soit pour lutter contre le sida, la malaria, la tuberculose, la pneumonie ou la méningite.

En Afrique du Sud, par exemple, quelques 40 multinationales, dont Hoffmann-La Roche et Novartis, ont déposé une plainte contre une législation qui permet d'importer des médicaments génériques à bas prix pour combattre le sida. Cette plainte vient d'être retirée à Pretoria.¹ L'Afrique du Sud connaît le taux de sida le plus élevé au monde (10%) et la grande majorité de ses malades ne peuvent se payer les thérapies onéreuses des multinationales. A l'OMC, le sujet est également devenu explosif avec le récent recours des Etats-Unis contre le Brésil, qui produit des génériques anti-sida et les distribue gratuitement à ses malades. Afin de défendre leurs intérêts financiers, les entreprises pharmaceutiques empêchent ainsi l'accès aux médicaments à bas prix, dont dépend la vie de millions de personnes.

Deuxième inégalité, l'accès aux semences. Les brevets remettent en question la réutilisation et l'échange des semences. Avec l'accord TRIPs, un agriculteur cultivant un maïs modifié, breveté sera obligé d'acheter les semences chaque année, au lieu de garder quelques semences récoltées pour l'année suivante. Pourtant, depuis des temps im-

mémoriaux, le paysan bénéficiait du droit de réutiliser les graines pour la prochaine récolte (*privileges des paysans*). Encore aujourd'hui, l'échange traditionnel de semences assure 80 % des besoins des paysans pauvres. Cette pratique est garante de leur survie, ils peuvent ainsi limiter leurs coûts et leur dépendance à l'égard de fournisseurs extérieurs.

Dans le cas du coton-couleur breveté par Calgene/Monsanto en 1996, aux Etats-Unis, la firme ne vend pas la graine mais la prête. Les paysans sont payés pour planter le coton transgénique, puis la firme reprend les balles de coton pour les vendre elle-même à l'industrie textile. Les producteurs deviennent des métayers, fortement dépendants de l'entreprise leur livrant les semences. Aux Etats-Unis toujours, l'entreprise RiceTec Inc a obtenu en 1997 un brevet sur une «nouvelle» variété de riz basmati. Celle-ci dérive pourtant des variétés traditionnelles de la région basmati en Inde et au Pakistan, croisée avec d'autres sortes de grains. Suite à de violentes colères paysannes, le gouvernement indien a obtenu un retrait partiel de ce brevet, notamment pour les grains qui poussent dans les régions traditionnelles. RiceTec continuera cependant à bénéficier de l'exclusivité de sa «nouvelle» lignée, cultivée en Amérique centrale et du Sud, ainsi qu'aux Caraïbes, tout en bénéficiant de l'appellation basmati.

La richesse du Sud

Les brevets ne reconnaissent donc pas les connaissances traditionnelles. Dans l'accord TRIPs, la seule propriété intellectuelle au monde qui n'est pas protégée sont les inventions informelles. L'essentiel de la biodiversité mondiale se trouve dans les pays du Sud, où les communautés locales la maintiennent et l'améliorent depuis la nuit des temps. Mais ce sont les multinationales du Nord qui s'y approvisionnent librement

et gratuitement en ressources et connaissances génétiques. Elles déposent alors un brevet sur les plantes modifiées, sans que les communautés locales ne reçoivent une part des bénéfices ou n'accèdent aux résultats des recherches. Elles font comme si ceux qui ont travaillé, et travaillent toujours, pour le bien commun, en préservant la richesse biologique et les connaissances, n'avaient rien fait.

Le Sud pourrait être riche. On estime que les trois-quarts des produits pharmaceutiques d'origine végétale, allant de l'aspirine à la quinine, viennent de la médecine indigène. Cela occasionne, selon les estimations des Nations Unies, un manque à gagner de plus de 5 mia de \$ par an en droits non versés au Sud. Et de grands gains pour les pays occidentaux... Un plant d'orge d'Ethiopie a rendu l'orge californien résistant à une maladie virale : l'économie réalisée par l'Etat californien est estimée à 160 mio \$. L'Université de Lausanne (UNIL) a identifié il y a quelques années l'action antifongique de la racine d'un arbre qui pousse dans toute l'Afrique. Elle a ensuite collaboré avec l'Université du Zimbabwe pour poursuivre ses recherches sur les propriétés de la plante. Finalement, les chercheurs lausannois ont déposé un brevet aux Etats-Unis en 1999.² De nombreuses recherches sont ainsi menées dans les pays en développement sans prise en compte de l'engagement millénaire des populations locales.

Mise en route en 1999, la révision de l'accord TRIPs est toujours en cours au sein de l'OMC. Une centaine de pays en développement ont présenté plusieurs propositions de réformes. Mais ils se heurtent aux



Près de 90% des brevets sont délivrés dans le Nord.

résistances des pays occidentaux. Ceux-ci tiennent aux normes minimales de l'accord TRIPs, y compris au brevet sur la vie. Ils pèsent de tout leur poids dans la bataille et souhaitent une révision qui se limite à évaluer si les dispositions de l'OMC ont bien été mises en vigueur par les pays membres.

De leur côté, les pays en développement exigent qu'il soit tenu compte des implications des brevets sur le développement, les droits de l'homme et l'environnement. Ils demandent notamment : l'interdiction des brevets sur le vivant, la reconnaissance des innovations traditionnelles, l'accès aux semences et aux médicaments essentiels, la prise en compte des besoins de développement des pays pauvres (souveraineté alimentaire, santé publique,

etc.), le report de la date de mise en œuvre de l'accord TRIPs pour les pays en développement. De multiples questions sont ainsi sur la table et leurs réponses dépendront en grande partie du lancement d'un nouveau cycle de négociations de l'OMC, à Doha (Qatar), en novembre 2001.

Une dimension politique

On le voit, deux systèmes totalement inégaux s'opposent. D'un côté, le droit des brevets s'applique pleinement et prend une place grandissante : l'accord TRIPs a contraint tous les pays membres de l'OMC à introduire certaines normes minimales de propriété intellectuelle, y compris sur le vivant. De l'autre, les promesses en matière d'assistance technique, de transfert technologique, de compensation et d'exception sont particulièrement floues dans l'accord TRIPs et dépendent du bon vouloir des pays riches. En outre, les textes internationaux, qui font contrepoids au système des brevets, sont faibles et restent la plupart du temps lettre morte (Engagement de la FAO, Convention sur la biodiversité, etc.).

Le fossé entre le Nord et le Sud n'est pas nouveau, mais il va encore être accentué par les brevets. De nouveaux bénéfices sont créés pour les riches, qui aggravent encore la situation précaire des populations défavorisées. Il fut un temps où la Suisse s'est, elle aussi, défendue contre les brevets. Elle a connu son succès économique en copiant des inventions étrangères. Aujourd'hui, les pays pauvres n'ont plus le droit de se développer en imitant les techniques créées par d'autres. Pire, ils sont même amenés à payer un impôt déguisé en faveur des exportateurs de technologies.

Finalement, le brevet sur la vie pose des interrogations majeures à la société. Il comporte des dimensions éthiques fondamentales. C'est un choix qui ne peut être dicté par l'OMC et les pays occidentaux, car il

relève d'une responsabilité collective qui reflète les valeurs de la société dans son ensemble. La notion même de propriété diffère parfois radicalement entre les pays occidentaux et les sociétés traditionnelles, où la propriété n'est souvent pas individuelle mais commune. Les *privilèges et droits des paysans* sont un droit différent, qui récompense non pas une invention nouvelle, mais une conservation et une tradition.

Les pays en développement ainsi que les organisations de développement ont clairement refusé le brevet sur la vie.³ Cette position n'est d'ailleurs pas seulement dans l'intérêt des pays en développement, mais également dans celui des industries pharmaceutiques et agrochimiques. L'érosion rapide des ressources génétiques fait que nous avons tous intérêt à préserver la diversité biologique.

N. K.

¹ Le secrétaire pour la Justice économique de la Conférence des évêques catholiques d'Afrique du Sud, Nelville Gabriel, s'est clairement positionné à ce sujet, jugeant l'attitude des transnationales pharmaceutiques criminelle. De son côté, Médecins sans frontières a lancé une pétition internationale sur son site Internet pour demander aux compagnies impliquées de retirer leur plainte. Plus de 100000 personnes l'ont signée avant le retrait de la plainte (ndlr).

² La Déclaration de Berne et deux ONG du Zimbabwe ont accusé l'UNIL de biopiraterie, arguant que l'Etat zimbabwéen, seul habilité à autoriser l'accès aux ressources génétiques, n'a pas signé d'accord avec l'UNIL. Depuis, des discussions sont en cours entre les parties concernées (cf. *Solidaire*, n° 150, Lausanne mars 2001, pp. 16-17) (ndlr).

³ Lancée en Suisse en automne 2000, dans la perspective de la révision de la loi suisse sur les brevets, la campagne de cartes postales contre les brevets sur le vivant se poursuit. Cartes à commander à Swissaid, ☎ 021 626 28 29 (ndlr).

Globalisation et gouvernance mondiale

par Paul H. DEMBINSKI,* Genève

La globalisation est sur toutes les lèvres, elle est invoquée à tort et à travers pour éveiller tantôt la fascination, tantôt l'appréhension et le rejet. Les contours émergents de ce monde globalisé, dû à l'abolition des frontières de l'information, interpellent à la fois l'intellectuel et le praticien, le croyant, et plus largement l'homme de bonne volonté : comment utiliser les potentialités de la globalisation pour en faire une étape vers la Civilisation de l'Amour ?

Deux éléments de définition de la globalisation émergent : primo, la globalisation est un processus plutôt qu'un état de fait ; secundo, ce processus s'articule autour de l'extension, en densité et en complexité, de la toile d'interdépendances et d'interactions qui se tisse au niveau mondial.

Les interactions et interdépendances, si caractéristiques de la globalisation contemporaine, se développent de manière vertigineuse pour trois raisons complémentaires. D'une part, parce que la transmission d'informations s'est progressivement affranchie des contraintes des lois de la gravité ; d'autre part, parce que des économies d'échelle fantastiques ont amené le coût de transmission à des niveaux insignifiants. Finalement, parce que le pouvoir politique n'a pas opposé de résistance à ce que les flux d'informations viennent tarauder les frontières.

Parallèlement au progrès technique, les technologies de transmission de l'information sont devenues toujours moins coûteuses. Ce qui était techniquement possible est aussi devenu économiquement faisable. En cinquante ans, le coût d'une minute de conversation transatlantique a été en gros divisé par cent, alors que le

coût d'une tonne de fret maritime baissait de moitié pendant la même période. Cette évolution différenciée a encore accéléré le décalage entre les flux d'informations et les flux de biens, décalage qui est au cœur du processus de globalisation.

Depuis 1989, avec la fin de l'opposition idéologique entre l'Est et l'Ouest dont la maîtrise de l'information était à la fois un des enjeux principaux et un des moyens privilégiés, la globalisation bénéficie de conditions particulièrement favorables. La chute du mur de Berlin peut être vue comme la déroute du concept même de frontière - compris comme barrière à l'information. Ainsi, les progrès de la technologie ont, en quelque sorte, libéré l'activité économique de l'emprise du politique.

En dépit de cette nouveauté radicale, certains économistes s'efforcent de démontrer que la globalisation contemporaine ne diffère en rien de l'âge d'or du libéralisme économique tel qu'il a prévalu durant le demi-siècle qui a précédé la Première Guerre

* Professeur d'économie à l'Université de Fribourg et directeur de l'Observatoire de la Finance, Genève.

mondiale. Pourtant, les flux d'informations et les liens d'interdépendance échappent par définition aux mesures de commerce et d'investissement. Or la part de ces flux a augmenté par rapport à ceux de matières dans les sociétés contemporaines.

Développement des services

Du point de vue économique, cette évolution s'est traduite par une *tertiarisation*, soit le développement sans précédent des activités dites de service (liées au traitement de signaux, à l'infrastructure légale y relative, à la comptabilité, à la finance et, plus généralement, à l'administration des processus extrêmement complexes). Contrairement aux biens, les services n'ont pas d'existence propre car ils ne sont que des changements d'état et consistent en la manipulation de l'immatériel et en traitement de l'information.

La *tertiarisation* a pour conséquence l'augmentation de l'emprise de l'économique sur le tissu des relations sociales. Le nombre d'activités qui, il y a peu encore, relevaient du familial ou du social est en passe de basculer vers l'économique. A titre d'exemple, il s'agit de la culture, du sport, de l'éducation et de la prise en charge des personnes âgées et des malades.

La *financiarisation*, c'est-à-dire le développement de la finance, est un cas particulier dans le développement des services. La finance étant information pure, elle a pu la première profiter des potentialités offertes par les ressorts de la globalisation. La globalisation de la finance a commencé dès le début des années 1970. A partir de ce moment, elle a connu un développement fulgurant à la fois en termes quantitatifs et en termes de prestige. Ce développement a été alimenté par l'aspiration à donner à toute activité économique, quelle qu'elle soit et où qu'elle ait lieu, une contrepartie financière et de cette manière

en faire l'objet de transactions. Cette tendance a conduit à imaginer de nouveaux actifs financiers aptes à capter aussi bien les réalités matérielles qu'immatérielles, et à créer des marchés pour que les transactions sur ces mêmes actifs puissent se dérouler.

La *financiarisation* ne se limite pas à un phénomène quantitatif ou structurel, mais a aussi une dimension culturelle. Avec la globalisation des pratiques financières, se globalisent aussi les cadres de référence, les modes de pensée et un certain imaginaire comme en témoigne l'uniformisation au niveau de la planète des formations, des instruments, des modèles et de la *Weltanschauung*. La dimension culturelle de la *financiarisation* renvoie donc, en dernière analyse, à un niveau qui dépasse le cadre de cette contribution et qui concerne la qualité des motivations et des comportements. En deçà des motivations, les institutions dont la globalisation a suscité l'apparition ont aussi leur importance pour la compréhension, et aussi pour la maîtrise du phénomène.

Les nouveaux acteurs

Les potentialités ouvertes par la globalisation ont relancé le processus «d'innovation institutionnelle», c'est-à-dire de recherche de schéma d'action individuelle ou collective qui serait le plus à même d'atteindre les objectifs visés par les acteurs. Quatre aspects de nouveaux comportements méritent d'être mentionnés : le réseau, l'entreprise transnationale, l'organisation non-gouvernementale et, finalement, la question toujours en suspens de la gouvernance globale.

La *tertiarisation* et la *financiarisation* dont il a été question s'appuient sur des modes d'interaction et de transaction entre des acteurs très différents de ceux qui ont permis l'épanouissement de l'âge industriel. En effet, l'échange dit de marché a été la transaction type de l'âge industriel. Le marché, plus ou moins concurrentiel et organisé,

permettait à des vendeurs et acheteurs anonymes de se rencontrer pour procéder à des transactions instantanées, portant sur des objets changeant de propriétaire. L'échange instantané et anonyme convient moins bien aux transactions sur les services que sur les biens. Le service étant une prestation, une dynamique qui modifie un état de fait, il demande une interaction plus intense qu'un simple échange de droits de propriété. Pour cette raison, les transactions sur les services prennent de plus en plus souvent place au sein d'un *réseau* qui regroupe des acteurs (acheteurs et prestataires de services) qui ont l'habitude d'interagir. Grâce aux possibilités offertes actuellement par les technologies de traitement de l'information, les réseaux peuvent aisément prendre les dimensions planétaires.

Dans le monde économique, les premières à comprendre les potentialités offertes par la globalisation ont été *les entreprises multinationales*. Depuis des décennies, elles étaient passées maître en l'intégration dans un seul tout des processus économiques se déroulant à des centaines ou des milliers de kilomètres de distance les uns des autres. De cette manière, les multinationales ont été en mesure de capter les avantages liés, d'une part, à la spécialisation géographique des productions et, d'autre part, à l'écoulement des produits finis sur des marchés différents. Aujourd'hui, ces très grandes entreprises maîtrisent aussi la gestion des actifs et des processus immatériels, tels que les brevets, les secrets de fabrication et les marques. Selon des estimations de la Banque mondiale, les 300 plus grandes entreprises globales génèrent plus de la moitié du commerce mondial de marchandises. A cause de leur activité globale, ces entreprises ont perdu - comme l'indique le terme d'entreprise globale - toute référence nationale et deviennent des acteurs d'autant plus privilégiés de la globalisation que leur responsabilité se limite à leurs seuls résultats.

A l'autre bout du spectre, la globalisation, dans sa dimension technique et politique, a permis l'émergence d'un nouveau type d'organisation internationale : *l'organisation non-gouvernementale* (ONG) à but non lucratif, qui a pour mission la défense d'une noble cause. Les ONG s'appuient avant tout sur la bonne volonté de leurs membres, sur un réseau de contact très développé, sur des expertises souvent de très haut niveau. Elles interpellent aussi bien les entreprises multinationales que les gouvernements sur des sujets aussi variés

Observatoire de la finance

L'Observatoire de la finance cherche à sensibiliser les milieux financiers à la recherche du bien commun, c'est-à-dire à la conciliation du bien de la communauté, du bien des organisations et du bien des personnes. L'Observatoire agit par un travail de recherche et de diffusion, par l'animation de discussions avec des institutions et des personnes des milieux financiers, ainsi que par la formation.

Ses activités sont structurées en quatre programmes principaux : Finance & bien commun ; Finance, éthique et responsabilité ; Finance, cultures et société ; Finance & technologie. Le programme «Finance, cultures et société» abrite l'essentiel des activités de recherche de l'Observatoire. Ainsi, un cycle de séminaires interdisciplinaires est consacré à la manière dont les grandes traditions spirituelles perçoivent et influencent les pratiques financières. Les conditions d'un système financier durable et la notion de bien commun font également l'objet de recherches spécifiques.

Observatoire de la Finance,
32 rue de l'Athénée, 1206 Genève,
☎ 022 346 30 35 fax 022 789 14 60.

que les droits de l'homme, la protection de l'environnement, les campagnes de marketing ou la réforme des institutions internationales. Les ONG sont des acteurs véritablement nouveaux de la globalisation.

Avec la conjonction du réseau, des entreprises multinationales, des ONG et des gouvernements nationaux qui continuent à fournir l'assise de l'ordre international, la discussion sur *la gouvernance globale* est en train de prendre une dimension nouvelle. Les assises de l'ordre institutionnel hérité de la Deuxième Guerre mondiale sont remises en question. Face aux acteurs transnationaux tels que les entreprises ou les ONG, le découpage territorial de la planète en zones à l'intérieur desquelles les gouvernements sont souverains a perdu beaucoup de son sens. Les processus qui font la globalisation sont transfrontaliers, donc par définition échappent à l'emprise de gouvernements individuels.

Modes de légitimation

La discussion sur l'émergence de la gouvernance globale s'appuie sur trois concepts fondamentaux : la notion de pouvoir, celle de responsabilité et celle de légitimité. La clé de voûte de la gouvernance mondiale tient à la redéfinition de la légitimité du pouvoir au niveau global. On pourrait définir la légitimité comme la compétence à participer à l'exercice du pouvoir - à un processus décisionnel dira-t-on plus volontiers aujourd'hui - dont les conséquences auront un impact sur des tiers. L'innovation qu'apporte la globalisation par rapport aux cinquante dernières années, où légitime rimaît avec démocratique, tient à la multiplicité des modes de légitimité.

Cinq modes de légitimation concourent sur la scène internationale aujourd'hui. Commençons par *la légitimité démocratique* : elle est encore la source de légitimité dominante aujourd'hui ; on parle à son

égard de légitimité politique. Vient ensuite *la légitimité épistémique*, celle dont le rapport à la connaissance est la source ; elle se définit par rapport à la détention d'un savoir : c'est la légitimité de l'expert ou de l'autochtone qui, comme nul autre, ne connaît tel ou tel aspect de la faune ou de la flore locale. Le troisième type de légitimité est *la légitimité médiatique* : les médias amplifient de manière considérable les faits et gestes de certains, notamment des ONG, leur offrant ainsi une légitimité publique aux contours encore flous. *La légitimité technique* ou *fonctionnelle* constitue le quatrième mode de légitimation ; elle prend sa source dans l'activité déployée, dans le fait que l'acteur occupe un terrain ou un marché et qu'il est donc incontournable : le World Economic Forum de Davos est le rendez-vous traditionnel d'affirmation de ce type de légitimité. Finalement, le cinquième type de *légitimité* est *de type prophétique* ; cette légitimité-là se réfère à la compétence de dire et d'énoncer le bien commun : nombre de prises de position, notamment de l'Eglise catholique, s'inscrivent dans cette légitimité d'un ordre particulier et métaphysique.

Les rapports entre ces cinq légitimités sont complexes : la complémentarité et le renforcement mutuel d'un côté, la concurrence de l'autre. La question de la gouvernance, telle qu'elle se pose aujourd'hui, revient à trouver la manière de conjuguer ces différentes légitimités dans une procédure qui légitimera à son tour les décisions qui en seront issues. Le défi de la gouvernance globale se résume donc à inventer un système d'exercice de pouvoir au niveau mondial qui, en amont, résulte de la combinaison des diverses légitimités et, en aval, est prolongé par la responsabilité de chacun des acteurs de la globalisation.

A l'évidence, ni la formule récente de Porto Allegre, ni celle, plus ancienne, de Davos à elles seules n'y parviendront.

P. H. D.

Légers glissements de réalité

par Valérie BORY, journaliste, Lausanne

La ménagerie de verre, de Tennessee Williams *

Un jour en été, de John Fosse **

Rosencrantz et Guildenstern sont morts, de Tom Stoppard ***

Voici trois pièces qui à des degrés divers installent un décentrement. Par rapport à la réalité (*La ménagerie de verre*), par rapport au temps (*Un jour en été*), et enfin par rapport au personnage de Hamlet, relégué en coulisses (*Rosencrantz et Guildenstern sont morts*).

La ménagerie de verre raconte un huis clos familial, où un papillon vient se brûler les ailes... Le papillon, c'est Laura, émouvante Romane Bohringer. La mère, autrefois séduisante, repense à ses anciens prétendants, à voix haute, devant ses deux enfants adultes. «Mais j'ai épousé votre père», se résigne-t-elle. D'un égoïsme meurtrier, elle assassine sa fille psychiquement fragile, à petit feu.

Laura, maladivement timide, excuse les débordements de sa mère en s'accusant : «Maman a peur que je reste vieille fille». En pull bleu, col Claudine, un peu godiche, mais si touchante, elle rêve devant sa ménagerie de verre et les animaux de cristal tournent dans sa tête. Le fils, Tom, travaille aux entrepôts et passe ses soirées au cinéma, fuyant les névroses familiales. Un soir, poussé par sa mère, il invite un collègue de travail, Jim, chef des expéditions, galant potentiel pour la fille. La soirée sera terrible. Laura se retrouve par hasard face au jeune homme qu'elle aimait en secret au lycée. En dansant avec elle, Tom brise la

corne de la licorne de verre. Laura, tournoie et plane, irréaliste, Jim s'enfuit, effrayé, lui avouant qu'il est fiancé. Laura se brise comme la licorne devant les grossières évidences de la réalité.

La musique inscrit les leitmotifs dans la pièce. Une petite valse accompagne les débordements de l'inconscient montant à l'assaut de Laura. Lorsque les bouches se taisent, les corps prennent le relais, sur quelques notes de jazz, la sensualité affleure. Le souvenir (le père disparu) est projeté au mur, couleur sépia. Les ruptures de ton, les scènes de ménage paraissent sortir d'un film d'Elia Kazan, le cinéaste fétiche de Tennessee Williams, l'auteur de la pièce.

Romane Bohringer suscite dans le public un énorme enthousiasme, mérité. Il est rare qu'une jeune comédienne provoque un sentiment aussi fort. Josiane

* Mise en scène Irina Brook. Créée au Théâtre Kléber Méleau, reprise au Théâtre de Vidy Lausanne, du 5 au 24 juin.

** Mise en scène Jacques Lassalle. Créée au Théâtre de Vidy Lausanne, avec Marianne Basler, Johanna Nizard, M. P. Trystam, J.-D. Barbin, Philippe Lardaud. Tournée en France en 2002.

*** Mise en scène Valentin Rossier. Créée au Poche, Genève. Tournée à Neuchâtel, Théâtre du Passage du 2 au 5 mai, et à Genève, Théâtre Les Salons, du 11 mai au 10 juin.



«La ménagerie de verre», avec l'émouvante Romane Bohringer.

Stoléru, Serge Avédikian et Samuel Jouy sont également remarquables.

Un théâtre de deuil

Dans *Un jour en été*, c'est un deuil qui installe le décalage avec le temps. La mémoire restitue le souvenir, mais fige le présent. La narratrice, une femme âgée, solitaire dans sa grande maison surplombant le fjord, regarde à la fenêtre : «C'était un jour comme aujourd'hui, mon amie était venue me voir...» Elle regarde en contrebas, là où son mari a disparu voici 30 ans. «Toujours je le vois qui descend vers la mer.» Le chant du souvenir refait surface. Une autre comédienne apparaît. Jeune, elle incarne la vieille dame autrefois, un homme jeune également à ses côtés. Ils sont dans leur maison surplombant la mer, debout dans le salon, dans la douceur du mobilier patiné. L'homme s'appête à partir dans sa barque, comme chaque jour, depuis qu'ils ont déménagé dans cette solitude.

Lui : Il n'y a pas tellement de choses à faire ici.

Elle : C'est toi qui voulait quitter la ville...

Lui : Oui... J'aime être au milieu du fjord. Entre moi et la mer, il n'y a que cette coquille de noix. J'aime entendre les vagues frapper la barque.

L'auteur norvégien John Fosse a écrit un récit sur la disparition, sur le flux et le reflux de la mémoire qui, comme un ressac, baigne le présent et l'enfouit sous les vagues. Il se sert d'une langue aux phrases courtes, reprises tout au long de la narration, en miroir. Petite fugue, pour un homme évanoui en mer un soir de tempête. Suicide ? Peut-être. La lassitude a simplement étendu son ombre. La femme demeurera immobile, fidèle à sa douleur, liée à elle, jusqu'à son dernier jour. A cause de cette langueur, on pense à Marguerite Duras.

Ce théâtre du deuil et de la nostalgie envoûte, par le chant incantatoire du récit de la perte. La scénographie évoque les landes, l'orage au-dehors, par le volet qui tape, les éclairs qui strient le ciel noir derrière la fenêtre, le vent qui fait se soulever les vagues. Les éclairages sculptent les visages. Au crépuscule, la lumière dorée baigne le chignon auburn de la narratrice, comme un rayon de

soleil de fin d'été... Une pièce picturale, où le passé resurgit dans le présent, où l'orage de cette nuit tragique pénètre sur la scène. Un théâtre d'évocation, d'atmosphère, où certains s'ennuient et d'autres rêvent.

Autour de Hamlet

Tom Stoppard, auteur contemporain anglais, a imaginé, dans une pièce qui l'a rendu célèbre, que deux personnages subalternes dans la tragédie de Shakespeare en deviennent les héros. Les deux camarades d'études de Hamlet, que le roi Claudius, son oncle, a faits venir à la Cour pour distraire Hamlet de sa mélancolie, jouent à pile ou face. Face, et encore face, c'est toujours le même qui perd. Jamais un coup de dé n'abolira le hasard ? Voire. Le perdant, est-ce Guildenstern ou Rosencrantz ? Parfaitement interchangeables, quand le roi salue l'un, c'est l'autre qui répond, ce sont les bouffons métaphysiques de ce Hamlet, relégué, lui, dans les coulisses et qu'on voit passer au loin, traînant son spleen ou le cadavre de Polonius qu'il vient de tuer.

Les murs et les coulisses sont tendus de velours rouge, comme un écrin sanglant ; il y a des cordages, un paquet de voiles suspendu, qui se met à bouger quand on ne s'y attend pas. Le surnaturel rôde et la mort aussi. Deux gros nœuds coulants au-dessus des têtes s'emploient à nous le rappeler. Empêtrés dans le drame auquel ils ne comprennent rien, Rosencrantz et Guildenstern, à la fois puérils et pédants, conjurent la peur avec leurs joutes rhétoriques qui sont le sel de la pièce. La logique aristotélicienne retourne tout et son contraire, pose à la fois l'affirmation et son doute. «Des mots, des mots, c'est tout ce que nous avons pour continuer...» Hommage à Shakespeare, qui pensait par énigmes et faisait jaillir le non-dit par des doubles sens constants.

Les comédiens de l'Helvetic Shakespeare Company, tous masculins, qui jouent aussi

bien la reine Gertrude que l'apparition/disparition d'Ophélie derrière un drap, à la façon d'un tour de foire, sont absolument hilarants. La comédie de Stoppard emprunte au grand auteur élisabéthain une partie des scènes. Ainsi celle des saltimbanques, engagés pour distraire la Cour, et qui insèrent la scène de l'assassinat du père-roi, à l'instigation de Hamlet, pour confondre l'assassin. Pantomime, marionnettes concourent à la mise en abyme. Quant aux scènes d'étripage, elles déploient une inventivité maximum et l'on ne craint pas de mourir en agonisant indéfiniment, pour le plaisir du public et l'agacement de Rosencrantz «Que savez-vous de la mort ?» interrompt ce dernier. «Ce n'est pas ça, jouer la mort. La mort, c'est un homme qui ne revient pas. C'est tout.» On ne rit plus.

Le burlesque et l'existential cheminent côte à côte. Les dénouements (il y a plusieurs théâtres en un) ne sont pas ceux qu'on attendait. Et la lettre du roi Claudius à son pair le roi d'Angleterre condamne Rosencrantz et Guildenstern à avoir la tête tranchée. «Pour dire la vérité, je suis soulagée», confie l'un des deux avant de passer le nœud coulant. Nous aussi. Que le théâtre existe. Celui qui tout en montrant s'interroge sur lui-même.

V. B

Formation d'adultes
Eglise protestante de Genève

A l'ombre du secret

Entre mystère et confiance :
variations autour du secret, avec
Isabelle Graessle, théologienne,
10 mai, 20h30.

La politique et le juridique entre
transparence et secret, avec
Fabienne Bugnon, députée au Grand
Conseil et **Benoît Chappuis**, avocat,
17 mai, 20h30

Salle paroissiale de Malagnou, 3 ch. Rieu

Un génie dévergondé

par Gérard JOULIÉ, Lausanne

L'œuvre littéraire de Restif de la Bretonne, multiple, touffue, déconcertante dans sa sincérité cynique et débraillée, connut des fortunes diverses. Née d'une vocation irrésistible, ou plutôt d'un besoin incoercible de s'exprimer et de noircir du papier, composée «ordinairement, ainsi que l'a dit Restif lui-même, par l'effet d'une ivresse machinale» (sait-on que Restif composa la plupart de ses ouvrages directement à la presse, ce qui veut dire, en termes d'imprimerie, qu'il n'en a pas écrit une ligne de sa main ?), très vite elle valut à son auteur la célébrité, en raison à la fois de son originalité et certainement de son caractère scandaleux non moins incontestable.

Les contemporains parlent à son propos volontiers de génie. Lorsque parut en 1755 *Le Paysan perversi*, certains se demandèrent si ce Restif n'était pas un pseudonyme de Diderot ou encore de Beaumarchais. Quelques vingt ans plus tard, la lecture de *Monsieur Nicolas* passionna Schiller, qui la recommanda à Goethe.

Au XIX^e siècle, son œuvre demeure en grande partie ignorée. Le naturalisme aurait pu le revendiquer comme un maître ou un précurseur. Il ne garde que rares fidèles, parmi lesquels un témoin d'aussi haute qualité que Gérard de Nerval, son biographe dans *Les Illuminés*, qui, marqué par cette rencontre, se prit à imiter Restif lui-même : même prétention à une ascendance impériale romaine, même noctambulisme, mêmes imaginaires retours, en sa vie amoureuse, des mêmes femmes d'un

âge à l'autre. Au XX^e siècle, Valéry le redécouvre et déclare : «Je mets Restif fort au-dessus de Rousseau.»

Du tempérament

Son œuvre se confond avec sa vie. Elle n'est au vrai qu'une interminable confession. Le personnage ne manque pas de pittoresque. De taille moyenne, mais solidement charpentée, il a gardé l'allure d'un paysan bourguignon vigoureux. La tête est belle et puissante. Un front haut, de vastes sourcils broussailleux, le nez large et fort, le tout illuminé par de grands yeux d'un brun foncé qui lançaient, dit l'un de ses amis, «les éclairs du génie».

Un tempérament indomptable et insatiable, comme en témoignent ses innombrables fréquentations féminines : «L'amour, dira-t-il, est chez moi une maladie.» Nous savons, en effet, qu'il avait l'obsession des pieds féminins élégamment chaussés dont la vue lui faisait perdre la raison. Cette obsession lui dicta même un de ses premiers romans, *Le pied de Fanclette ou le Soulier couleur de rose*.

Le tumulte de ses préoccupations amoureuses et de ses rêveries d'utopiste réformateur (déjà en appendice du *Paysan perversi*, pour faire contraste à la vie malsaine de Paris, Restif exprime sous forme de roman par lettres le plan d'un petit village «utopien» - avant de faire un projet analogue pour la ville dans une nouvelle

intitulée *Vingt épouses des vingt associés* : vingt familles d'artisans habitant la même rue ont décidé de s'unir et de mettre leur avoir en commun ; chacune des épouses à tour de rôle dirige les autres ; les enfants sont élevés en commun, les hommes s'entraident dans leurs tâches) ne réussit cependant pas à le détourner de son labeur d'écrivain, qui fut sa passion dominante.

La nuit, les rues

Eveillé dès six heures, il écrit jusqu'à onze heures, et à deux heures il recommence pour ne s'arrêter qu'à sept heures. Après quoi, s'il ne va pas à la Comédie, il se promène dans les rues de Paris jusqu'à une heure avancée. Il vague ainsi la nuit, enveloppé d'un vaste manteau noir, le même pendant des années dont il se borne à couper les franges lorsque l'usure l'effiloche. Infatigablement attentif au spectacle de la vie populaire et des mauvais lieux, il ne

rentre chez lui que pour consigner dans des notes ou à même le marbre (car il est imprimeur de son état) les menus faits que sa mémoire a retenus, et dont il tirera *Les Nuits de Paris*.

Noirs burins aux morsures d'eaux-fortes qui n'attendent que d'être signées de Gavarni ou de Daumier, égayés d'aventure par l'essaim des *Bals masqués* «efféminés et garçons en filles» «frelonnant comme le bourdon des abeilles», chers à Marcel Proust, où passe parfois le clair de lune à



Gravure anonyme pour «*Les Nuits de Paris*».

la Watteau d'une *Nuit au Luxembourg* et de *Parties fines aux Tuilleries*. Réminiscences traversées de prémonitions à mesure que l'oiseau de mauvais présage voit s'approcher «la révolution désastreuse pour tous» dont il a, dès 1786, clamé la venue aux «riches, durs et insolents» et aux philosophes : «Prenez garde, philosophes !» Tout lui est signe : les trouées fuligineuses des flambeaux autour des exécutions, les pénombres lunaires sur les supplices de la place de Grève, les nuages

fendus par les aérostats dont il voit choir le lest de pierre entre le pont Henri IV et le pont au Change, jusqu'aux tumultes et pétards qui, le 24 septembre 1788, marquent la rentrée du Parlement.

Réalisme poétique

Plus denses de réalité et de voyance que les pages d'histoire les plus liées, ces tableaux épars de l'Ancien Régime finissant se fondent dans ce crépuscule des grands peintres qui suffirait à faire de Restif le plus grand poète en prose de son siècle. Crépuscule d'un monde en catalepsie, dont Dostoïevski retrouvera en ses *Nuits blanches* la sourde angoisse, comme le feront chez nous les poètes du Guignon, car ce sera celui des *Gaspard de la Nuit*, d'*Albertius*, du *Spleen de Paris*, des *Tableaux parisiens*, qui ne doivent pas moins au hibou des *Nuits* qu'au *Corbeau* de Poe.

D'où l'éclairage où baignent les quelques trois cents quatre-vingts huit nuits sans dates du *Spectateur nocturne* : «La lueur des réverbères tranchant sur les ombres de la nuit ne les détruit pas, elle les rend plus saillantes... J'errais seul pour connaître l'homme... que de choses à voir lorsque tous les yeux sont fermés !... De tous les gens de lettres, je suis peut-être le seul qui connaît le peuple... en me mêlant avec lui... Je veux le peindre.» Ainsi nous ferons connaissance des petites marchandes du boulevard, des ouvrières, de la jolie mercière, de la petite boutiquière et de cent autres, sans oublier les prostituées de toute condition. Il s'élève de ses livres une odeur de la France patriarcale. La France vraie, le pays réel de la fin de l'Ancien Régime et de la Révolution ne se trouve que chez lui.

Quant à Paris, on peut dire que littérairement Restif l'a découvert. Il est le Christophe Colomb de ses rues populaires, le premier qui ait senti et su peindre le

pouvoir envoûtant et la poésie de la ville, qu'il a décrite tantôt en romancier tantôt en mémorialiste de ses propres aventures amoureuses, tantôt enfin en véritable journaliste, occupé méthodiquement à faire connaître les mœurs de son époque. Et toutes ces «choses vues» s'accompagnent de jugements.

Au procès de Louis XVI, ni son bonnet de garde national, ni sa pique, ni ses idées «communistes» n'empêchent le citoyen homme de lettres de ressentir le crime commis devant l'histoire : «Pour me soulager, je m'enfonçais dans la nuit des siècles. Je vis les hommes de 1991 lire notre histoire, je m'efforçais de les entendre. Je les entendis. La sévérité de leur jugement m'épouvanta.» «Avez-vous voté la mort du roi ?» demanda-t-il le soir même à un Conventionnel de ses amis au café Manoury. «Non.» «Je vous aurai brûlé la cervelle.»

Libertin, sentimental sincère et menteur épisodiquement, violent, exalté, humble, orgueilleux, Restif n'est pas de ces auteurs dont on prend congé facilement. Capable d'écrire juste et serré, il est plus souvent qu'à son tour incroyablement diffus. Même lorsqu'on en a retiré les scories, ses livres sont loin de révéler un mérite égal. Trois d'entre eux, incontestablement, appartiennent à la littérature de premier rang : *La vie de mon Père*, *Nuits* et *Monsieur Nicolas*, auquel on peut leur adjoindre *Le paysan perversi*. Pour le reste, il faut glaner. C'est le mérite de cette biographie-anthologie de Jacques Cellard,¹ qui laisse parler l'écrivain en accompagnant les textes cités d'un commentaire en contrepoint.

G. J.

¹ Jacques Cellard, *Un Génie dévergondé, Nicolas Edme Restif dit «de la Bretonne»*, Plon, Paris 2000, 586 p.

L'Évangile incarné dans la base

Pierre de Loch, *Oser être chrétien aujourd'hui* *

« **L**a religion ne peut trouver son insertion qu'au départ de nos intuitions, de nos interrogations, de nos recherches de sens. C'est au cœur de l'autonomie humaine que se pose le plus valablement la question religieuse. » C'est à partir de cette affirmation que le théologien belge Pierre de Loch interroge les chrétiens sur leur manière d'être au monde et sur la place du message de Jésus-Christ et de la foi chrétienne dans le contexte d'aujourd'hui. Tout est à inventer au quotidien, dans une attention constante au réel : un puissant appel à la liberté et à la responsabilité.

Pour s'incarner au mieux dans le monde, il faut l'écouter, invitation lancée dans la première partie de l'ouvrage. On n'est pas chrétien aujourd'hui sans s'ancrer profondément dans la condition humaine, car « Dieu parle au cœur du créé ». « Le concret de la vie de tous les jours est le lieu par excellence de l'écoute et de la mise en acte du message évangélique », affirme de Loch. Cependant, « il ne s'agit pas de répéter ce qu'a fait Jésus, mais d'incarner dans le contexte présent l'inspiration évangélique. »

L'auteur plaide ensuite pour le passage de l'adhésion confiante à l'initiative éthique : « Dans tous les domaines de l'existence, s'humaniser c'est se dégager de la soumission initiale, inévitable et bonne, pour cheminer vers des options personnellement intériorisées, mûries, assumées de plus en plus librement. » Car « être chrétien, ce n'est nullement renoncer à une pensée personnelle concernant les interrogations fondamentales de l'existence humaine et les réponses que la foi peut y apporter. » Pour de Loch, toute l'existence

prend ainsi densité sacramentelle, car « l'essentiel de l'être chrétien ne se situe pas dans des pratiques religieuses, mais dans la manière d'être au monde ».

La seconde partie de l'ouvrage, « Prospectives », s'ouvre sur un appel : l'Église doit se recentrer sur sa présence à la base, en se laissant interpeller par l'Évangile pour en renouveler l'approche. L'auteur souligne ensuite l'apport du discernement humain dans l'accueil de la Révélation au cœur de la vie profane. Dans un monde où l'option religieuse est « une interrogation, une aspiration, une recherche issues du plus profond de la condition humaine ». D'où les invitations au dépassement des ségrégations institutionnelles et au devoir de transgression, légitime à certaines étapes parce que sources de progrès. Sans pour autant renier la Tradition véritable, qui « appelle cette créativité permanente qui rend vivants, dans un univers en cheminement, les apports du passé et les impulsions fondatrices ».

En conclusion, de Loch s'interroge sur la distance entre le magistère et les chrétiens qui, dans la fidélité au Christ, créent sans attendre de permissions « ce qui leur est indispensable pour vivre et faire fructifier la foi qui les anime ». Et il appelle de ses vœux une communauté de foi « qui accueille et encourage les charismes divers au-delà des hiérarchies ». Une façon d'être chrétien qui soit adulte, libre, responsable et solidaire.

Geneviève Cornet

* Desclée de Brouwer, Paris 2000, 133 p.

Apparitions : que croire ?

Joachim Bouflet, *Faussaires de Dieu, enquête**

Historien et consultant auprès de la Congrégation pour la cause des saints, Joachim Bouflet s'est plongé depuis trente ans dans l'univers des apparitions et de leurs témoins, ce qui lui confère une autorité certaine. Son livre se présente comme une encyclopédie critique de tout l'univers des apparitions depuis près d'un siècle.

Les visionnaires sont souvent des enfants. Une première démarche consiste à examiner l'origine de leurs visions, examen d'autant plus nécessaire que des dévots friands de merveilleux viennent bientôt prier sur le lieu des « apparitions », que les milieux de l'extrême droite se chargent d'orchestrer l'événement et les sociétés de transports d'amener le flot des curieux.

La plupart de ces apparitions tombent d'elles-mêmes dans l'oubli. D'autres résistent, malgré les décisions des évêques de ne pas reconnaître le caractère surnaturel des faits. C'est le cas de San Damiano, où les partisans de *mamma Rosa* accusent la commission d'enquête de partialité ; et de Medjugorje, pour lequel la Congrégation pour la doctrine de la foi reste sur sa réserve mais où les voyants, soutenus par des prêtres et une sœur, continuent le jeu des apparitions et des messages malgré des indices qui les rendent suspects, comme leur durée étonnante - bientôt vingt ans - et les mensonges de Vicka, porte-parole des voyants.

Le cas de Vassula Ryden est bien connu en Suisse. La Congrégation pour la doctrine de la foi, tout en reconnaissant certains aspects positifs de ses messages, ne

leur confère aucune valeur surnaturelle. C'est de la bonne méditation privée. Si Dieu peut se servir d'instruments imparfaits, il ne faut pas en déduire pour autant que leurs écrits soient inspirés. Le rayonnement de Vassula semble plutôt trouver son explication dans le fait qu'elle rassemble des chrétiens de toutes dénominations, orthodoxes, catholiques et protestants, au nom d'un œcuménisme qui ne se fonde pas sur des déclarations d'experts mais sur la vie dans le Christ.

Ce ne sont là que quelques cas, mais le phénomène des apparitions est une forêt touffue. Le livre de Bouflet est un guide indispensable pour y pénétrer. Encore faut-il s'armer de patience, consulter les index pour suivre les divers aspects d'une apparition dans différents chapitres.

Une chose est certaine : la sainte Ecriture nous suffit. Sous la conduite du magistère, et notamment de l'ordinaire du lieu, il faut raison garder. C'est la foi qui donne le véritable accès au mystère du Christ et là il y a encore pas mal de travail à faire pour éduquer le peuple chrétien. Il faut certes du tact et de la patience, mais aussi que le clergé et les laïcs formés relèvent la beauté de l'essentiel dans la personne de Jésus, dans le rayonnement de l'eucharistie et dans le service du prochain.

Raymond Bréchet s.j.

* Presses de la Renaissance, Paris 2000, 732 p.

Histoire

SILENCES MEURTRIERS

Les Alliés, les Neutres et l'Holocauste 1940-1945, vol. 2
par Marc-André Charguéraud
Labor et Fides, Genève 2001, 298 p.

Les livres sur l'Holocauste sont légions, l'horreur a été décrite et analysée sous tous ses aspects. Que peut bien apporter un nouvel ouvrage ? Celui-ci pourtant mérite attention. Il illustre une thèse redoutable : l'Holocauste a eu lieu dans les proportions que l'on sait parce que les Alliés et les Neutres n'ont pas mobilisé l'opinion publique à temps et que des organisations juives ou humanitaires n'ont pas pu intervenir efficacement par manque de moyens juridiques et financiers. A l'appui, l'auteur cite d'innombrables documents, certains connus et d'autres inédits : procès-verbaux de réunions gouvernementales, correspondances, notes de chancelleries, mémos de diplomates, articles de journaux de toutes provenances, surtout anglais et américains. Alors que l'extermination programmée des juifs est bien connue, les Alliés et les Neutres, dont le pape Pie XII, se taisent ou s'expriment trop timidement. Les intérêts nationaux - l'économie surtout - pèsent plus lourds qu'un peuple tout entier. Curieusement, même les organisations juives d'Outre-Atlantique, si prompts aujourd'hui à donner des leçons, ne sortent pas

indemnes de l'examen. Heureusement, on peut saluer au passage des héros qui ont utilisé leur situation pour sauver de très nombreuses personnes. Leurs noms sont connus ; ils s'appellent Gisi Fleischmann, Michael Weissmandel, Raoul Wallenberg, Carl Lutz, Saly Mayer et tant d'autres encore, nonces apostoliques ou délégués du CICR. Ces justes clament par toute leur vie que le silence des démocraties est une arme précieuse pour les dictatures.

Pierre Emonet

Religions

RELIGIONS ET VIOLENCES

Sources et interactions
collectif, symposium sous la direction d'Anand Nayak
Editions Universitaires Fribourg, Fribourg 2000, 364 p.

Les chrétiens n'ont pas encore réussi à concilier un paradoxe évangélique : le Jésus iconographique, celui de la piété douceâtre, «doux et humble de cœur», et le Jésus armé d'un fouet, qui chasse les marchands de la place du Temple ! Violence physique, mais aussi verbale lorsqu'il fulmine contre les hypocrites de son temps. Ce livre met le doigt sur le nœud du problème : les religions sont *de fait* sources de violence. L'article de Richard Friedli, qui ouvre cette collection, explicite la responsabilité des religions dans la promotion de la vio-

lence en distinguant les religions dures et douces. Suivent de bonnes présentations du thème respectivement dans l'hindouisme, le bouddhisme, le christianisme et l'islam. Du dogmatisme dont sont victimes toutes les religions sourd l'argument implacable : tuer au nom de Dieu est-il un précepte... divin ?

Un intéressant chapitre sur la notion de sacrifice conclut ce recueil de monographies, par ailleurs bien écrit, dans un vocabulaire simple et une typographie correcte et lisible. Des bibliographies de base ponctuent chaque partie, faisant de cet ouvrage un manuel de référence dans le cadre du dialogue interreligieux.

Oui, Jésus fut violent, de cette violence du passionné de Dieu et donc de l'homme, enflammé contre l'injustice et l'hypocrisie ambiante... Prendrait-il aujourd'hui encore son fouet sur nos places publiques ?

Thierry Schelling

VIVRE DE PLUSIEURS RELIGIONS

Promesse ou illusion ?
sous la direction de Dennis Gira et Jacques Scheuer
L'Atelier, Paris 2000, 208 p.

Vénérer à la fois Bouddha et Jésus-Christ ? être chrétien et pratiquer le zen ? s'exposer à une autre tradition sans quitter la sienne propre ? Cela entraîne une conversion, une transformation, un regard neuf sur le message chrétien, un enrichissement mutuel.

«La multi-appartenance est le symptôme d'une nouvelle sociologie du religieux, sous le signe de la mondialisation, d'un réseau toujours plus performant des communications à l'échelle du monde et d'une désinstitutionnalisation qui favorise la libre circulation des croyances détachées de leur tradition porteuse.» Ainsi s'exprime Claude Geffré, l'un des intervenants aux 2^e Assises pastorales européennes qui se sont tenues à Bruxelles du 11 au 14 novembre 1999.

De la cohabitation des diverses traditions religieuses ou spirituelles jaillissent des interférences, des dialogues pour la recherche de la vérité. On passe aujourd'hui d'une ère de la foi religieuse à celle d'une quête spirituelle, et des chercheurs en spiritualité refusent des choix porteurs d'exclusion. Double appartenance ? Peut-on vivre de plusieurs «fois» ? Peut-on «boire à plusieurs puits» ? Y a-t-il différentes manières de puiser à l'unique source, sans ignorer l'importance de ces différences ? Quelles questions cela pose-t-il au christianisme ?

Plusieurs théologiens impliqués ou non dans cette double appartenance contestée apportent leur témoignage. Pour n'en citer que quelques-uns : Michel Amaladoss, Jean-Claude Basset, Jacques Dupuis, Claude Geffré, Jacques Scheuer, Bernard Sénécal... Ils ne veulent minimiser ni rejeter de telles expériences. Des «passés», tels que Henri Le Saux, ont déjà montré le chemin et mis le doigt sur les tensions et

les difficultés que cela entraîne. Pour celle ou celui qui est aussi engagé dans ce processus, ce livre ouvre les horizons à une réflexion approfondie. Il pose les bonnes questions car il ne s'agit pas de s'engager sur cette voie n'importe comment. Le syncrétisme du Nouvel Age n'est pas la solution dans la recherche de la vérité. Mais «si la double appartenance déroute à maints égards, elle s'impose par ailleurs comme une donnée nouvelle de l'expérience chrétienne, qu'il est difficile d'ignorer aujourd'hui» (Fabrice Blée).

Marie-Thérèse Bouchardy

VERS UN ŒCUMÉNISME INTERRELIGIEUX

Jalons pour une théologie chrétienne du pluralisme religieux

par Monique Aebischer-Crettol

Cerf, Paris 2001, 778 p.

Décapante ! La synthèse très actuelle réalisée par cette théologienne romande - c'est si rare que cette remarque chauvine mérite d'être faite ! - présente, au fil des quatre parties de cet ouvrage, à la fois l'acquis théologique du XX^e siècle en matière œcuménique, et les ouvertures possibles opérées par des théologiens du Sud dont ce livre présente une intéressante nomenclature. C'est une véritable invitation à «désoccidentaliser» le discours théologique, pour le faire éclater

aux dimensions du monde. Si les notes en bas de page sont parfois trop étoffées et les digressions explicatives au cours du texte un peu nombreuses - par souci sans doute d'exhaustivité -, les pistes avant-gardistes d'auteurs peu ou pas connus sont apposées intelligemment aux modèles des Grands : Küng, Knitter, Hick, Rahner, Dupuis, Tillich, Panikkar et j'en passe.

L'aspect «chantier de travail» constitue peut-être la plus grande force de ce compendium : rien n'est dogmatiquement affirmé, mais tout est remis en jeu ! Fascinante recherche, enrichie par une impressionnante bibliographie qui fournit à elle seule la liste des œuvres incontournables en la matière. Une belle réussite !

Thierry Schelling

Spiritualité

LA SAVEUR OUBLIÉE DE L'ÉVANGILE

par Enzo Bianchi

Presses de la Renaissance, Paris 2001, 210 p.

Issu d'une formation d'économiste qui lui promettait un brillant avenir dans le commerce et l'industrie, Enzo Bianchi a trouvé la saveur de l'Évangile plus attirante. En 1965 - il n'a que 22 ans - il découvre l'église romane de Bose, dans le Piémont, en ruine et abandonnée. Il la restaure et fonde une communauté œcuménique et mixte.

Hommes et femmes, dans leur vocation monastique, tentent d'y vivre une expérience inédite à la fois ouverte aux problèmes de notre temps et ancrée dans la plus pure tradition ecclésiale.

Dans le silence du matin, Enzo Bianchi écrit beaucoup. On en trouvera quelques exemples dans ces pages où il esquisse les grandes lignes d'une transformation de l'Église selon un principe somme toute très simple : « Pour les chrétiens, le compagnonnage des hommes est le lieu de la prophétie, le lieu où l'Évangile s'incarne : c'est dans la trame de leurs rapports et dans l'articulation de leurs regroupements que l'Évangile se fait histoire. » Enzo Bianchi représente cette « sagesse chrétienne » qui ne prétend pas *détenir* une vérité intangible mais *l'offrir* au monde à ses risques et périls, comme le Christ donnant sa vie de la crèche à la croix, du travail de tous les jours à son enseignement, « pain vivant » dans un monde qui a faim de sens et besoin de croire.

Albert Longchamp

L'ÉVANGILE DANS LE DÉSORDRE

par Roland Jeanrenaud
St-Augustin, St-Maurice 2000,
160 p.

Les récits de vie de Jésus relus et restitués avec l'esprit et le cœur de Roland Jeanrenaud, où l'humour côtoie le sérieux des situations, nous font porter

un regard un peu autre sur ce Jésus que nous connaissons bien. Ce « désordre » dans l'ordonnance des événements plus ou moins familiers relance un intérêt particulier sur le Messie et son entourage. Il s'en dégage un charme, où le sourire rejoint une vision profonde de la vie de notre Sauveur.

Agréable par l'aisance de l'écriture, cet ouvrage de Roland Jeanrenaud, Père Blanc au Zimbabwe durant quarante ans, se lit avec plaisir.

Willy Vogelsanger

L'ESPRIT D'ANTHONY DE MELLO

Exercices de méditations

par John Callanan
traduit de l'anglais par Pierre Desruisseaux
Bellarmin, Montréal 2000,
138 p.

John Callanan est un jésuite irlandais. Il nous partage une longue expérience d'accompagnateur et d'animateur de retraites. Marqué par ses rencontres et ses lectures d'Anthony de Mello, il a rédigé cet ouvrage à la fois pour faire découvrir l'enseignement d'une personnalité marquante de la spiritualité contemporaine, et pour montrer comment il est possible d'adapter ses propositions.

L'ouvrage propose une série d'exercices à faire seul ou en groupe. Ces propositions introduisent très progressivement le lecteur à l'expérience de différentes formes de méditations. Dans la ligne des

Exercices de St Ignace, l'imagination est présentée comme un lieu de la rencontre avec Dieu, mais aussi un moyen de mieux se connaître.

Au fil des chapitres, Callanan nous aide à revoir notre image de Dieu. J'ai particulièrement apprécié le souci de l'auteur de fonder les expériences sur la Parole de Dieu. Par là, il stimule l'appropriation de l'Évangile et son insertion dans notre vie. L'auteur fait preuve d'une remarquable honnêteté en citant ses influences et en permettant au lecteur d'autres lectures enrichissantes. Cet ouvrage permet de belles découvertes et stimule la créativité. Que demander de plus ?

Bruno Fuglistaller

DE LUI JAILLIT LA VIE

par Denis Lecompte
Arthème Fayard, 2000, 170 p.

Livre précieux, dont l'intérêt principal est d'essayer de déchiffrer, à travers *les dimensions déroutantes de l'univers*, l'infiniment grand et l'infiniment petit. Émerveillement de l'homme, jeté dans l'existence sans l'avoir demandé, qui regarde, réfléchit et, tout d'un coup, prend conscience que le monde et lui sont habités d'une présence infinie.

Docteur en philosophie, théologie, ès lettres et sciences humaines, l'auteur a le don d'éveiller à la justesse de la révélation judéo-chrétienne, à la réalité contemplée et aux traces du vrai dans les différentes religions. « La vie est

divine, un miracle continu. Quel est le spécifique de notre rapport à Dieu ? Les mots nous manquent... Seul Dieu peut bien parler de Dieu... Dieu est infini. Nous n'avons pas tant à nous mettre en sa présence que, plutôt, prendre conscience de sa présence.» Il se communique généreusement en Jésus-Christ, qui «vient au creuset de notre existence par son Incarnation, au creuset de nos souffrances par ses propres souffrances et sa mort». En lui, nous trouvons peu à peu le sens de notre vie, «un bonheur à vivre et à partager». La foi chrétienne est aux sources de notre société, de sa dimension économique et sociale.

Des entretiens vivants, avec beaucoup de citations et références utiles, qui éclairent et vivifient.

Jean Nicod

Science et foi

DIEU, LE SINGE ET LE BIG BANG

Quelques défis lancés aux chrétiens par la science

par Jacques Arnould

Cerf, Paris 2000, 154 p.

Jésus descendait du singe ? Non, bien sûr ! Il n'en était que le cousin. Comme nous. Et comme nous, il possédait un corps constitué des cendres refroidies d'un très ancien Big Bang et de reliquats abandonnés dans le cosmos par l'explosion de quelque défunte supernova. Dans sa matéria-

lité transformée par le temps de l'entropie et de l'Evolution, il a donc aussi été pleinement homme. Mais il est Dieu, et responsable d'une Création à laquelle il est seul à pouvoir donner sens. Tel est en somme le point de départ de ce livre où se trouve retracée, d'une plume aussi alerte qu'érudite, l'histoire de la difficile et inachevée intégration théologique des acquis de deux sciences en devenir : la biologie darwinienne et la physique cosmologique.

On aura compris que c'est une nouvelle interprétation de l'acte créateur divin que Jacques Arnould recherche, une interprétation qui donne sa place autant aux faits d'expérience qu'à la révélation évangélique. Tout de prudence, il nous laisse cependant devant des conclusions que de probes nuances contribuent à obnubiler.

Gérard Fry

PARABOLES SCIENTIFIQUES

Méditations d'un chrétien à partir de la science d'aujourd'hui

par Thierry Magnin

Nouvelle Cité, Paris 2000, 222 p.

Voici trois-quarts de siècle, Georges Lemaître, abbé cosmologiste, mathématicien et interlocuteur d'Einstein, affirmait que foi et science n'ont de point de contact qu'en l'homme mais qu'elles ne peuvent se nourrir l'une l'autre. Sans

doute conscient de cette incommunicabilité, Thierry Magnin, lui aussi prêtre et scientifique, aborde le très rebattu problème de la science et de la foi, non pas par le biais du lien causal mais par celui de l'analogie. Il y aurait ainsi selon lui, autant dans la méthode scientifique que dans les théories elles-mêmes, de quoi enrichir par transposition la foi de tout un chacun.

On se laissera sans doute convaincre par la facilité d'accès que ce livre offre à un monde autrement très hermétique, et l'on acquiescera à l'intention, même si la démarche d'ensemble laissera le connaisseur un peu dubitatif. Que dire, par exemple, de cette affirmation selon laquelle la connaissance par le chrétien de la théorie des systèmes dynamiques hors d'équilibre, autrement appelée *théorie du chaos*, doit nécessairement le pousser à l'engagement pastoral... On lira toutefois ce livre, car, nonobstant son ton souvent lourdement paternaliste, il délivre un message d'un optimisme que l'on sent fondé sur une spiritualité solidement ancrée dans la pâte humaine.

Gérard Fry

Consultez notre site internet !

www.choisir.ch

- Nombreux liens avec d'autres sites catholiques et jésuites
- Archives des articles les plus importants
- Plan d'accès au **CEDOFOR**

L'art de vivre au présent. Ouvrage collectif [33868]. *Albin Michel, Paris 2001, 234 p.*

Bazin Hervé, Pfander Stefan : Canada. Terres sauvages. *Mondo, Vevey 2001, 108 p.*

Behr-Sigel Elisabeth, Ware Kallistos : The ordination of women in the orthodox church. *Nouvelles œcuméniques, Genève 2000, 96 p.*

Bertet Gabriel : L'étoile filante. Roman. *Mon Village, Vulliens 2000, 222 p.*

Blaser Klauspeter : Signe et instrument. Approche protestante de l'Eglise. *Ed. Universitaires, Fribourg 2000, 212 p.*

Chenu Bruno : Le grand livre des negro spirituals. Go down Moses ! *Bayard, Paris 2000, 432 p.*

Comment vivre ensemble ? Actes du XXXVII^e Colloque des intellectuels juifs de langue française. Ouvrage collectif [33870]. *Albin Michel, Paris 2001, 262 p.*

Deonna Laurence : Kazakhstan. Bourlinguer en Asie centrale post-communiste. *Zoé, Carouge 2001, 240 p.*

Dieu, l'Eglise et les extraterrestres. Christianisme et conquête spatiale. Ouvrage collectif [33872]. *Albin Michel, Paris 2000, 356 p.*

Dullier Bernard : Prier 15 jours avec Eugène Mazonod. Fondateur des Oblats de Marie Immaculée, évêque de Marseille. *Nouvelle Cité, Montrouge 2001, 124 p.*

Germain Sylvie : Mourir un peu. *Desclée de Brouwer, Paris 2000, 136 p.*

Glucksmann André : La troisième mort de Dieu. *Nil, Paris 2000, 302 p.*

Gromolard André : Accomplir sa vie. La vieillesse n'est pas un naufrage. *Chronique Sociale, Lyon 2000, 144 p.*

Hubaut Michel : Faire Eglise. *Desclée de Brouwer, Paris 2000, 96 p.*

Jacob. Commentaire à plusieurs voix de Gen 25-36. Mélanges offerts à Albert de Pury. Ouvrage collectif [34190]. *Labor et Fides, Genève 2001, 400 p.*

Jollien Alexandre : Eloge de la faiblesse. *Cerf, Paris 2000, 106 p.*

Judaïsme, antijudaïsme et christianisme. Ouvrage collectif [33869]. *Saint-Augustin, St-Maurice 2000, 210 p.*

Lebeau Paul : Etty Hillesum. Un itinéraire spirituel. Amsterdam 1941 - Auschwitz 1943 (réédition). *Albin Michel, Paris 2001, 308 p.*

Leclerc Eloi : Jeanne Jugan. Le désert et la rose. *Desclée de Brouwer, Paris 2000, 92 p.*

Lienhard Fritz : De la pauvreté au service en Christ. *Cerf, Paris 2000, 240 p.*

Metral Maurice : La mort donnée. Roman. *Mon Village, Vuillens 2000, 222 p.*

Monicelli Furio : Larmes impures. Le jésuite parfait. Roman. *Gallimard, Paris 2000, 166 p.*

Müller Denis : Les passions de l'agir juste. Fondements, figures, épreuves. *Ed. Universitaires, Fribourg 2000, 214 p.*

Neusch Marcel : Saint Augustin. L'amour sans mesure. *Parole et Silence, Saint-Maur 2001, 182 p.*

Noël Alain, Serrou Robert : Ce à quoi je ne crois plus. Entretiens. *Presses de la Renaissance, Paris 2001, 168 p.*

Pasquier Abel : Mourir pour vivre ? Les rites de passage et la foi chrétienne aujourd'hui. *L'Atelier, Paris 2001, 160 p.*

Pélissié du Rausas Inès : S'il te plaît, parle-moi de l'amour ! L'éducation affective et sexuelle de l'enfant de 3 à 12 ans. *Saint-Paul, Versailles 2000, 336 p.*

Pelletier Anne-Marie : Le christianisme et les femmes. Vingt siècles d'histoire. *Cerf, Paris 2001, 194 p.*

Pinter Harold : Autres voix. Prose, poésie, politique 1948-1998. *Noir sur Blanc, Montricher 2001, 298 p.*

Quand le couple devient famille. Rapport sur la situation de jeunes familles en Suisse sur la base de la recherche «Les jeunes familles et la protection sociale». Sollicitations politiques et sociales. Ouvrage collectif [34195]. *EESP, Lausanne 2000, 360 p.*

Quand le salut se raconte. Ouvrage collectif [34187]. *Lumen Vitae, Bruxelles 2000, 128 p.*

La résistance spirituelle 1941-1944. Les cahiers clandestins de «Témoignage chrétien». Ouvrage collectif [34100]. *Albin Michel, Paris 2001, 412 p.*

Quand j'aurai compris

Seigneur,
quand j'aurai compris que je dois tout T'offrir :
mes difficultés, mes peines, mes angoisses,
mes regrets, mes soucis, mes joies... ;

Quand j'aurai compris
que je dois m'abandonner totalement à Toi ;

Quand j'aurai compris qu'au lieu de passer du temps
à me faire du souci, à me replier sur tout ce qui me tracasse,
je n'ai qu'à tout Te confier ;

Quand j'aurai compris que Tu peux alléger le poids du fardeau
parce que Tu peux tout porter ;

Quand j'aurai compris que, malgré mes refus,
Tu ne te lasses jamais ;

Quand j'aurai compris que Tu es là pour m'aider,
mais que Tu ne T'imposes pas parce que Tu m'aimes ;

Quand j'aurai compris que Ton Amour est plus fort que tout ;

Quand j'aurai compris tout cela
et que je T'ouvrirai vraiment la porte de mon âme ;

Alors, Seigneur, je T'aurai trouvé.

Janou

tiré de *Panorama aujourd'hui*

JAB
1950 Sion 1

envois non distribuables
à retourner à
CHOISIR, rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

**Pour un monde sans torture,
sans peine de mort**

1981 – 2001 : L'ACAT-Suisse a 20 ans

Dans le cadre de son assemblée générale, elle vous invite à une table ronde sur le thème «*Rôle des Eglises et torture*», le 19 mai 2001, à 14h, au Conseil œcuménique des Eglises, 150 rte de Ferney, à Genève.

Le silence est complice de la torture

L'**ACAT** ne se tait pas, elle :

- **dénonce** les mécanismes qui conduisent à la torture
- **intervient** par des lettres, des fax, des e-mails...
- **informe** l'opinion publique
- **invite** à l'éducation aux droits humains
- **appelle** les chrétiens à la prière aussi bien en faveur des torturés que des tortionnaires

Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants»

Déclaration universelle des droits de l'homme, art.